

OBJET ACQUISITION DE TERRAINS BATIS ET NON BATIS

\* Terrains non bâtis destinés à la réalisation de projets de voiries

- 1° parcelle KA 8 partie / Mme ROBERT Marie Thérèse Hu guette / Chemin Dufourg les Hauts / La Bretagne
- 2° parcelle KA 12 partie / M.Mme TURPIN Benoît Jules / Chemin Dufourg les Hauts / La Bretagne
- 3° parcelle KA 21 partie / M. CLAIN Jean André / Chemin Dufourg les Hauts / La Bretagne
- 4° parcelle KA 33 partie / Mme LAURET Geneviève Jasmin e / Chemin Dufourg les Hauts / La Bretagne
- 5° parcelle KA 65 partie / Mme TURPIN Marie Eve épouse BEGUE / chemin Dufourg les Hauts / La Bretagne
- 6° parcelle KA 66 partie / Mme CLAIN Marie Anièle épou se BOULEVARD / Chemin Dufourg les Hauts / La Bretagne
- 7° parcelle KA 77 / Mlle ROBERT Anne Virginie / Chemin Du fourg les Hauts / La Bretagne
- 8° parcelle KA 78 / Mme ROBERT Marie Julia / Chemin Duf ourg les Hauts / La Bretagne
- 9° parcelle KA 88 partie / Mme CLAIN Marie Micheline épouse JEAN / Chemin Dufourg les Hauts / La Bretagne
- 10° parcelle KA 100 partie / M.Mme NOURRY Joachim Do nadiou / Chemin Dufourg les Hauts / La Bretagne
- 11° parcelle KA 101 partie / M. NOURRY David / Chemi n Dufourg les Hauts / La Bretagne
- 12° parcelle KA 105 partie / Mme MOUCAYE Diane / Chem in Dufourg les Hauts / La Bretagne
- 13° parcelle IZ 104 / Mme CLAIN Marie Jeanne / Chemi ns Dufourg les Hauts et des Crotons / La Bretagne
- 14° parcelle IB 106 partie / M.Mme ROBERT Philippe / C hemin des Jamblons / La Bretagne
- 15° parcelle IN 301-310 / M. BOYER Philippe Anniele / Chemin des Bougainvillées / La Bretagne
- 16° parcelles AZ 649-650 / M. LAW PANG Fabrice / Rue Pa pangue / Sainte Clotilde
- 17° parcelles AZ 651-653-655 / SCCV LE SAINT EMILIEN / R ue Desbassyns / Sainte Clotilde
- 18° parcelle HE 195 partie / SCCV LE PROMETHEE / Chemin Bo is de Nattes / Bois de Nêfles
- 19° parcelle KC 295 partie / M. LEGRAND Gérard / Chemi n des Papayes / Bois de Nêfles
- 20° parcelles HN 453-454 partie / M.Mme NIOBE Frédéric / Chemin des Réservoirs / Moufia
- 21° parcelles DM 748-754-756 / SIDR / Allée des Coton niers / Les Camélias
- 22° parcelle AW 1020 / SIDR / Rue du Muscadier / Sain te-Clotilde
- 23° parcelle DT 187 / Association syndicale Le Domai ne d'Emeraude / Chemin Piton Trésor / La Montagne
- 24° parcelles DZ 31, EH 5, DW36 / Consorts PELTE Stanis las / Chemin Neuf / La Montagne

\* Terrains non bâtis destinés à la constitution de réserves foncières

- 25° Parcelle IZ 146 partie / M. CLAIN Raymond / Chem in Lory Lebreton / La Bretagne

\* Terrains bâtis destinés à la réalisation d'équipements publics

- 26° parcelle CM 65 / Mme NATIVEL Marie Louise / Allé e Jacob / Le Brûlé

---

**CONSTRUIRE SAINT-DENIS POUR LES GENERATIONS FUTURES**

Je vous propose de vous prononcer sur l'acquisition amiable des terrains bâtis et non bâtis désignés ci-dessus aux conditions mentionnées dans les tableaux joints en annexe et, en cas d'accord, de m'autoriser à :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-A1-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

**Rapport n°14/4-53**

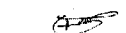
1° signer les actes d'acquisition correspondants,

2° procéder au versement des honoraires correspondants aux notaires chargés de la rédaction des actes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-A1-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014



Gilbert ANNETTE

OBJET **ACQUISITION DE TERRAINS BATIS ET NON BATIS**

\* Terrains non bâtis destinés à la réalisation de projets de voiries

- 1° parcelle KA 8 partie / Mme ROBERT Marie Thérèse Hu guette / Chemin Dufourg les Hauts / La Bretagne
- 2° parcelle KA 12 partie / M.Mme TURPIN Benoît Jules / Chemin Dufourg les Hauts / La Bretagne
- 3° parcelle KA 21 partie / M. CLAIN Jean André / Chemin Dufourg les Hauts / La Bretagne
- 4° parcelle KA 33 partie / Mme LAURET Geneviève Jasmin e / Chemin Dufourg les Hauts / La Bretagne
- 5° parcelle KA 65 partie / Mme TURPIN Marie Eve épouse BEGUE / chemin Dufourg les Hauts / La Bretagne
- 6° parcelle KA 66 partie / Mme CLAIN Marie Aniéle épou se BOULEVARD / Chemin Dufourg les Hauts / La Bretagne
- 7° parcelle KA 77 / Mlle ROBERT Anne Virginie / Chemin Du fourg les Hauts / La Bretagne
- 8° parcelle KA 78 / Mme ROBERT Marie Julia / Chemin Duf ourg les Hauts / La Bretagne
- 9° parcelle KA 88 partie / Mme CLAIN Marie Micheline épouse JEAN / Chemin Dufourg les Hauts / La Bretagne
- 10° parcelle KA 100 partie / M.Mme NOURRY Joachim Do nadiou / Chemin Dufourg les Hauts / La Bretagne
- 11° parcelle KA 101 partie / M. NOURRY David / Chemi n Dufourg les Hauts / La Bretagne
- 12° parcelle KA 105 partie / Mme MOUCAYE Diane / Chem in Dufourg les Hauts / La Bretagne
- 13° parcelle IZ 104 / Mme CLAIN Marie Jeanne / Chemi ns Dufourg les Hauts et des Crotons / La Bretagne
- 14° parcelle IB 106 partie / M.Mme ROBERT Philippe / C hemin des Jambions / La Bretagne
- 15° parcelle IN 301-310 / M. BOYER Philippe Anniele / Chemin des Bougainvillées / La Bretagne
- 16° parcelles AZ 649-650 / M. LAW PANG Fabrice / Rue Pa pangue / Sainte Clotilde
- 17° parcelles AZ 651-653-655 / SCCV LE SAINT EMILIEN / R ue Desbassyns / Sainte Clotilde
- 18° parcelle HE 195 partie / SCCV LE PROMETHEE / Chemin Bo is de Nattes / Bois de Nêfles
- 19° parcelle KC 295 partie / M. LEGRAND Gérard / Chemi n des Papayes / Bois de Nêfles
- 20° parcelles HN 453-454 partie / M.Mme NIOBE Frédéric / Chemin des Réservoirs / Moufla
- 21° parcelles DM 748-754-756 / SIDR / Allée des Coton niers / Les Camélias
- 22° parcelle AW 1020 / SIDR / Rue du Muscadier / Sain te-Clotilde
- 23° parcelle DT 187 / Association syndicale Le Domai ne d'Emeraude / Chemin Piton Trésor / La Montagne
- 24° parcelles DZ 31, EH 5, DW36 / Consorts PELTE Stanis las / Chemin Neuf / La Montagne

\* Terrains non bâtis destinés à la constitution de réserves foncières

- 25° Parcelle IZ 146 partie / M. CLAIN Raymond / Chem in Lory Lebreton / La Bretagne

\* Terrains bâtis destinés à la réalisation d'équipements publics

- 26° parcelle CM 65 / Mme NATIVEL Marie Louise / Allé e Jacob / Le Brûlé

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux dro its et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-A2-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

## Projet de Délibération n° 14/4-53

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Sur le RAPPORT N° 14/4-53 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jacques LOWINSKY, 1<sup>er</sup> Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;  
(1 abstention de Monsieur René-Paul VICTORIA en Commission AG/EM) ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

**ARTICLE 1** Autorise le Maire à procéder à l'acquisition des parcelles bâties et non bâties sus référencées, dont les caractéristiques principales sont mentionnées dans les tableaux joints en annexe, et pour lesquelles les offres financières de la Commune ont été acceptées à l'amiable par les propriétaires déclarés.

**ARTICLE 2** Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

**ARTICLE 3** Autorise le Maire à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires (sous la Fonction 820 - Article 2111 Terrain non bâti - Article 2115 Terrain bâti) du Budget principal.

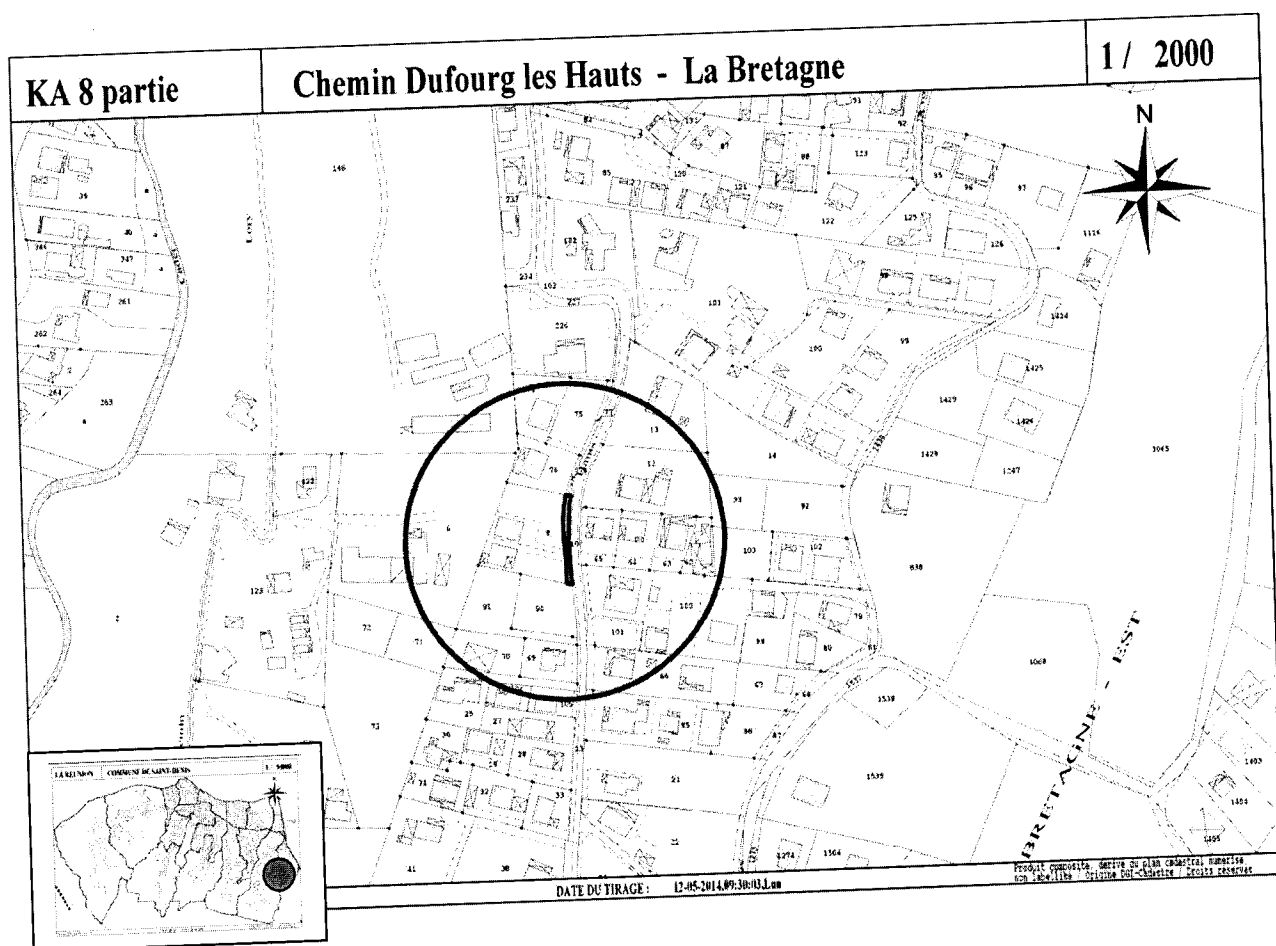
Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-A2-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014

  
Gilbert ANNETTE


## ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
KA 8 partie - Zone Um au PLU	79 m <sup>2</sup> environ,  étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par un document d'arpentage restant à établir	212 Chemin Dufourg les Hauts - La Bretagne - 97490 Sainte-Clotilde	Mme <b>ROBERT Marie Thérèse Huguette</b>	19 750.00 €,  soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par décret du 17 décembre 2001  et, sur la base d'un prix négocié de <b>250,00 €/m<sup>2</sup></b> conforme aux références de prix du secteur en matière d'acquisitions de voiries.	Cette parcelle constitue une partie des emprises foncières grevées par l'emplacement réservé de voirie n°430 institué au plan local d'urbanisme en vue de la mise à l'alignement à 10 mètres du Chemin Dufourg les Hauts.  A cet égard, elle doit être acquise par la Collectivité en vue d'un aménagement futur.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-B1-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

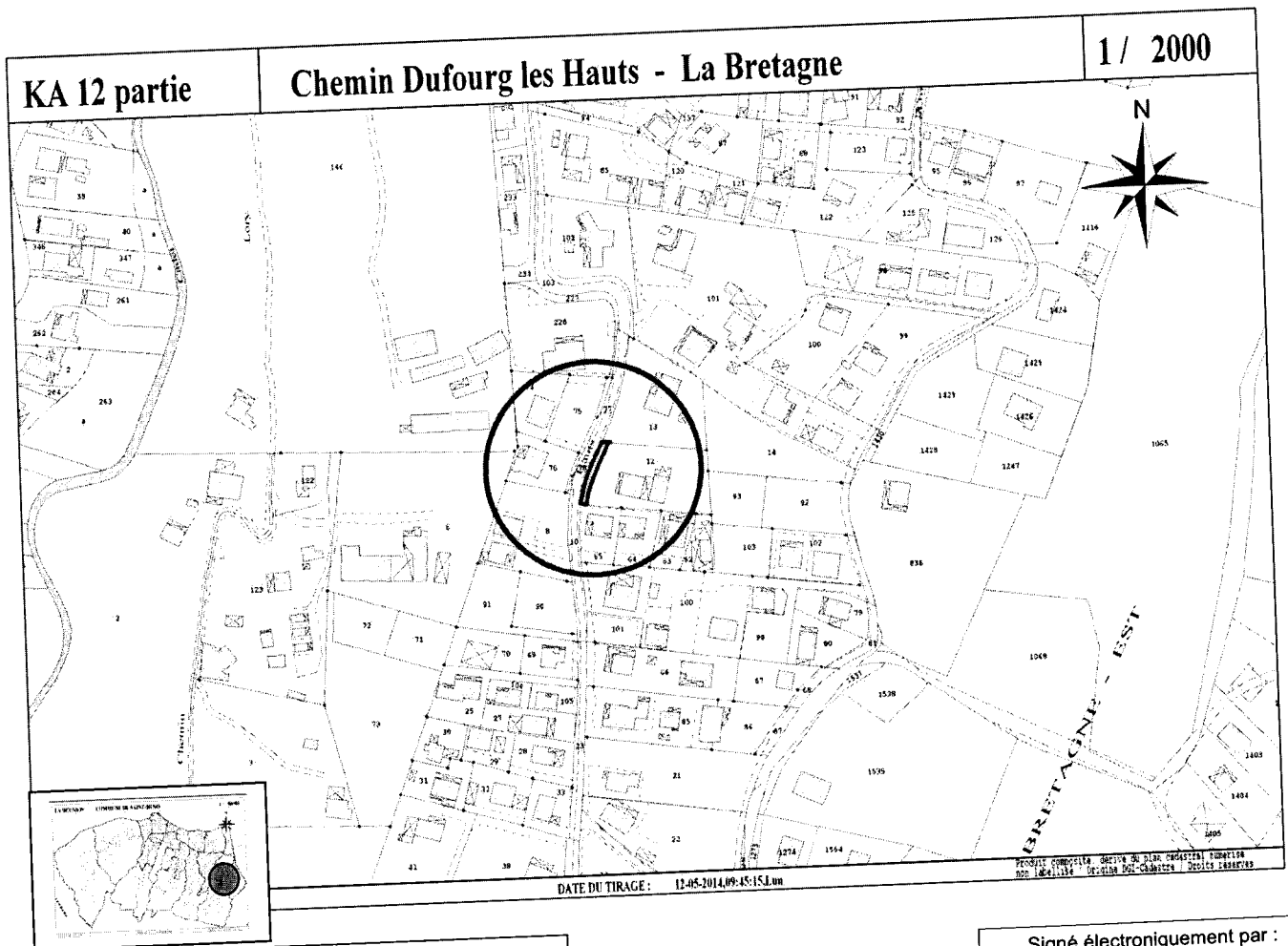
Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014

  
Gilbert ANNETTE

ANNEXE 2 /26

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
KA 12 partie - Zone Um au PLU	78 m <sup>2</sup> environ,  étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par un document d'arpentage restant à établir	1551 Chemin Dufourg les Hauts - La Bretagne - 97490 Sainte-Clotilde	<b>M.Mme TURPIN Benoît Jules (usufruitiers)</b>  Et <b>Mme TURPIN Marie Alexandra (nu-propriétaire)</b>	19 500.00 €,  soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par décret du 17 décembre 2001  et, sur la base d'un prix négocié de <b>250,00 €/m<sup>2</sup></b> conforme aux références de prix du secteur en matière d'acquisitions de voiries.	Cette parcelle constitue une partie des emprises foncières grevées par l'emplacement réservé de voirie n°430 institué au plan local d'urbanisme en vue de la mise à l'alignement à 10 mètres du Chemin Dufourg les Hauts.  A cet égard, elle doit être acquise par la Collectivité en vue d'un aménagement futur.



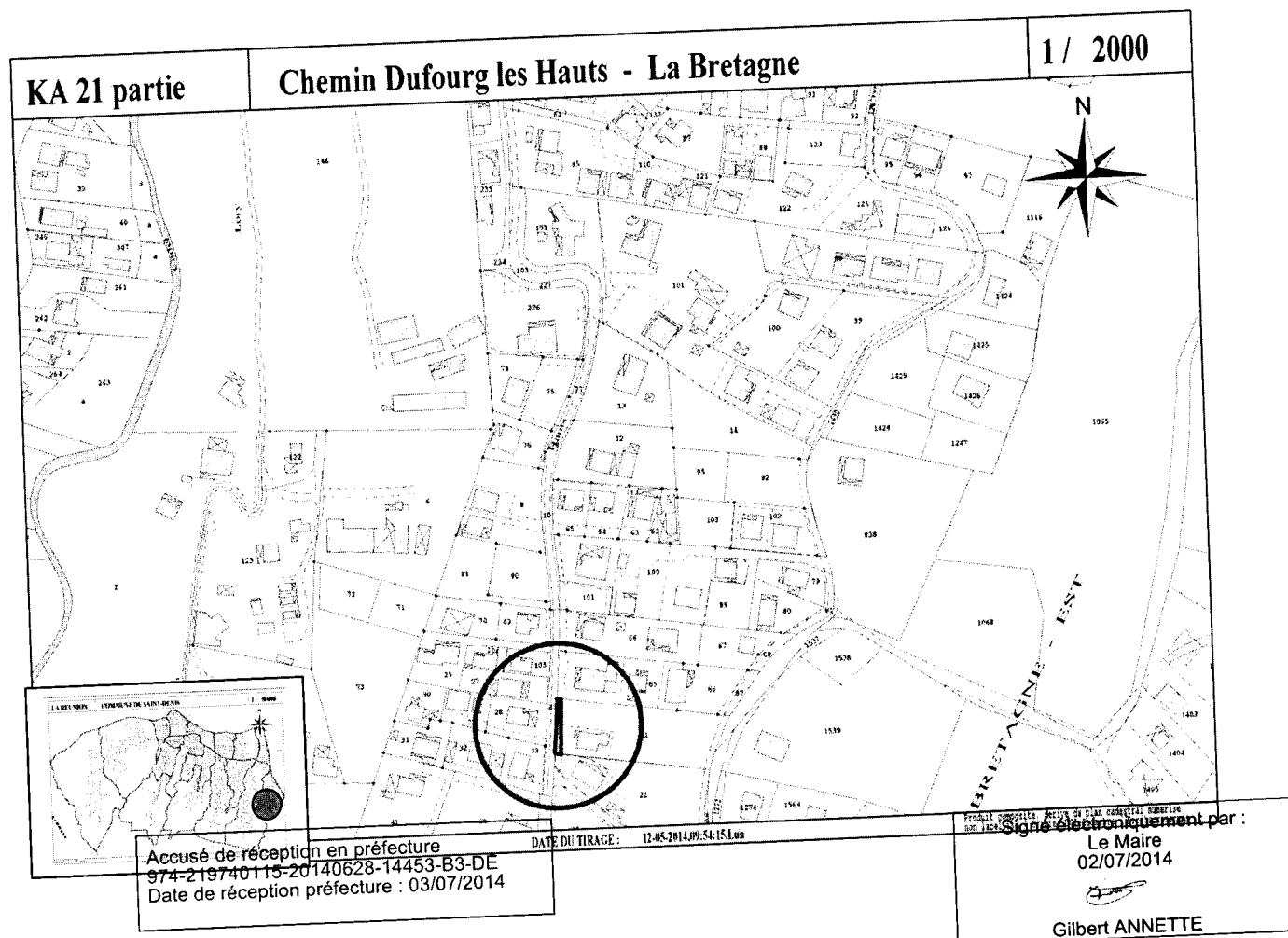
Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-B2-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014  
  
Gilbert ANNETTE

ANNEXE 3 /26

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

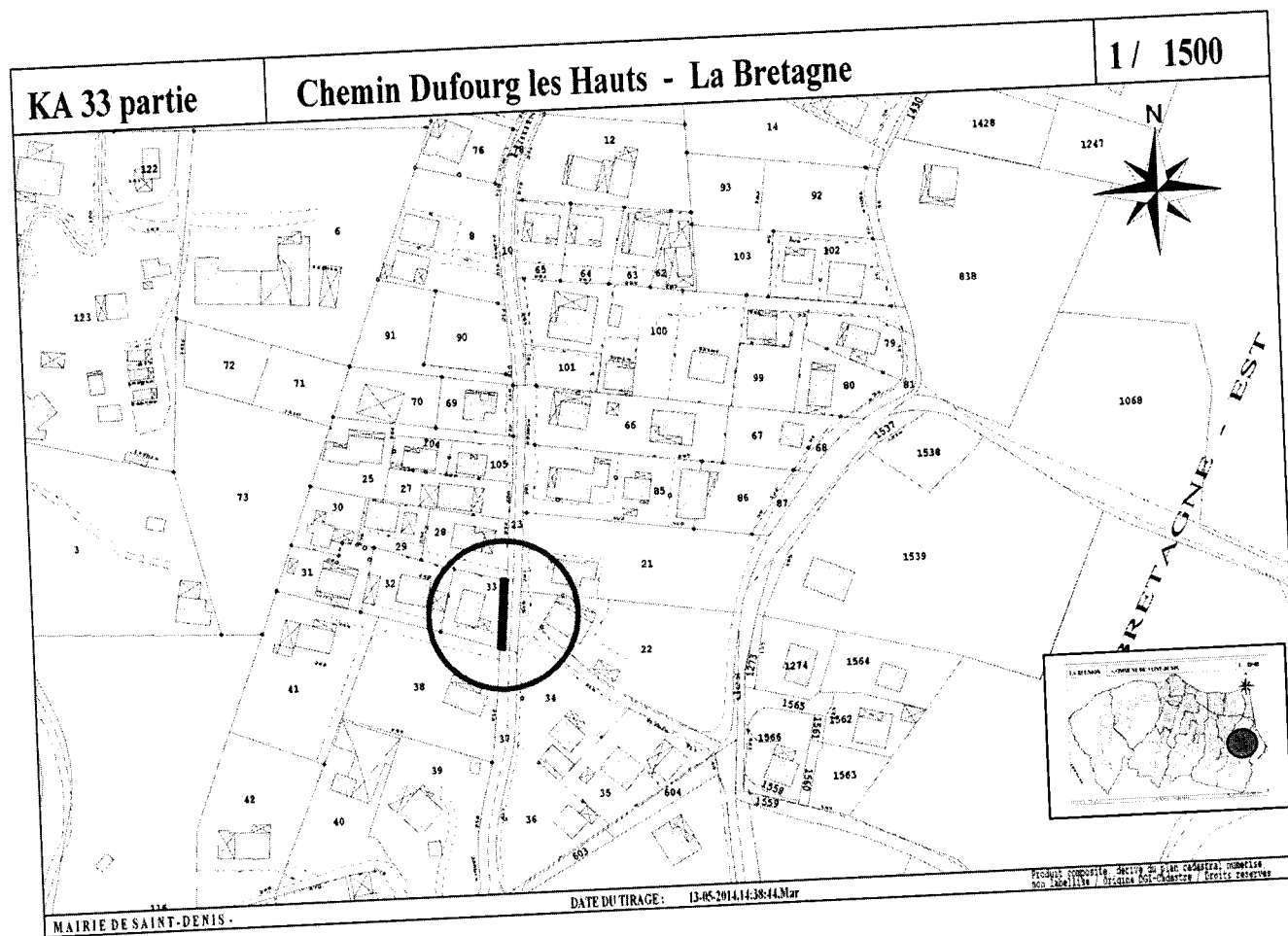
Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
KA 21 partie - Zone Um au PLU	90 m <sup>2</sup> environ,  étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par un document d'arpentage restant à établir	307 Chemin Dufourg les Hauts - La Bretagne - 97490 Sainte-Clotilde	M. CLAIN Jean André	19 250.00 €,  soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par décret du 17 décembre 2001  et, sur la base d'une superficie constructible de 77 m <sup>2</sup> acquise au prix de 250,00 €/m <sup>2</sup> et d'une superficie de 13 m <sup>2</sup> à usage de voirie acquise au prix de 1 euro symbolique.	Cette parcelle constitue une partie des emprises foncières grevées par l'emplacement réservé de voirie n°430 institué au plan local d'urbanisme en vue de la mise à l'alignement à 10 mètres du Chemin Dufourg les Hauts.  A cet égard, elle doit être acquise par la Collectivité en vue d'un aménagement futur.



ANNEXE 4 /26

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
KA 33 partie - Zone Um au PLU	37 m <sup>2</sup> environ,  étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par un document d'arpentage restant à établir	244 Chemin Dufourg les Hauts - La Bretagne - 97490 Sainte-Clotilde	Mme LAURET Geneviève Jasmine	9 250.00 €,  soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par décret du 17 décembre 2001  et, sur la base d'un prix négocié de <b>250,00 €/m<sup>2</sup></b> conforme aux références de prix du secteur en matière d'acquisitions de voiries.	Cette parcelle constitue une partie des emprises foncières grevées par l'emplacement réservé de voirie n°430 institué au plan local d'urbanisme en vue de la mise à l'alignement à 10 mètres du Chemin Dufourg les Hauts.  A cet égard, elle doit être acquise par la Collectivité en vue d'un aménagement futur.



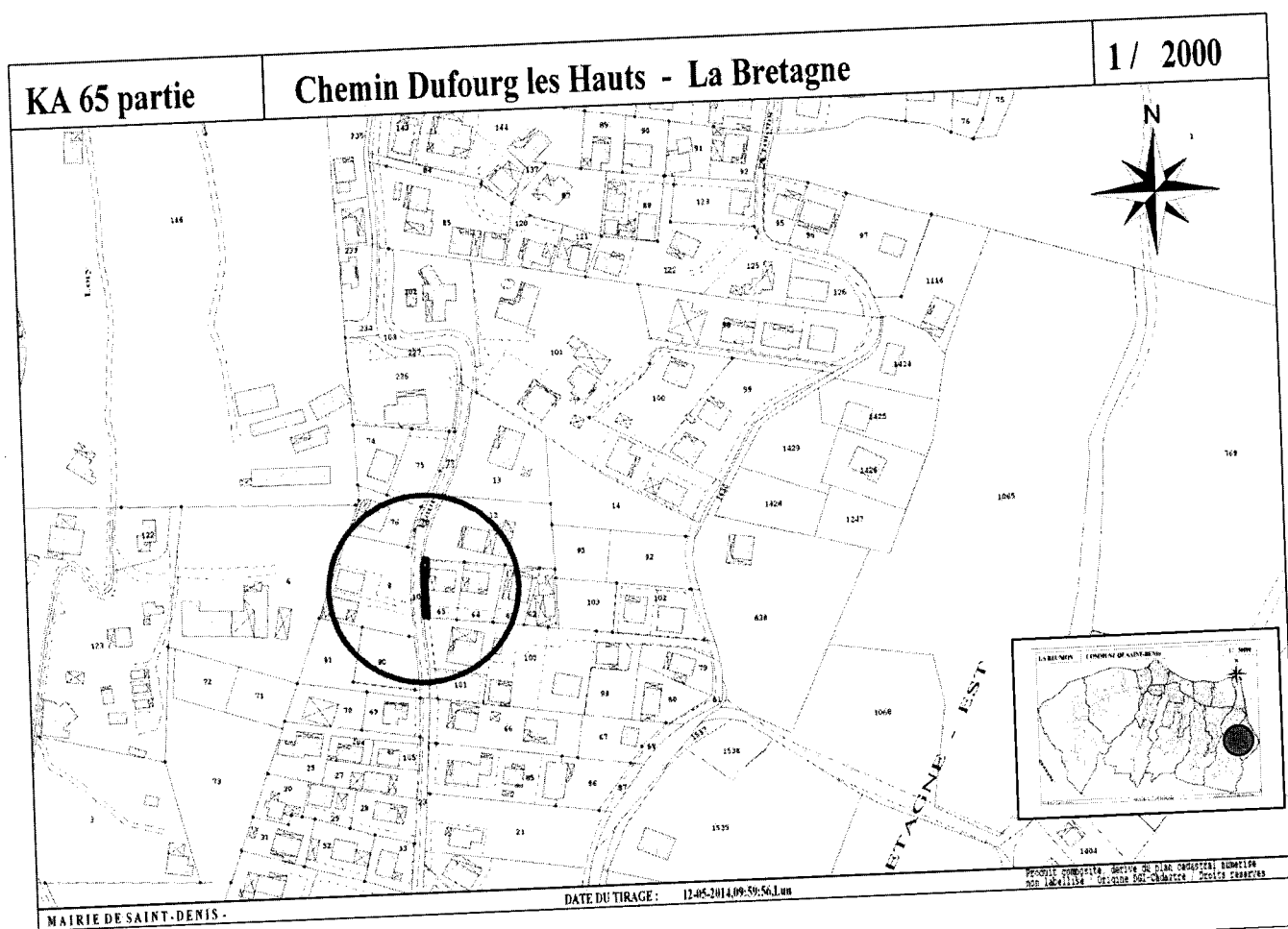
Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-B4-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014  
  
Gilbert ANNETTE



## ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
KA 65 partie - Zone Um au PLU	72 m <sup>2</sup> environ,  étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par un document d'arpentage restant à établir	281 Chemin Dufourg les Hauts - La Bretagne - 97490 Sainte-Clotilde	Mme TURPIN Marie Eve épouse BEGUE	18 000.00 €,  soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par décret du 17 décembre 2001  et, sur la base d'un prix négocié de 250,00 €/m <sup>2</sup> conforme aux références de prix du secteur en matière d'acquisitions de voiries.	Cette parcelle constitue une partie des emprises foncières grevées par l'emplacement réservé de voirie n°430 institué au plan local d'urbanisme en vue de la mise à l'alignement à 10 mètres du Chemin Dufourg les Hauts.  A cet égard, elle doit être acquise par la Collectivité en vue d'un aménagement futur.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-B5-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

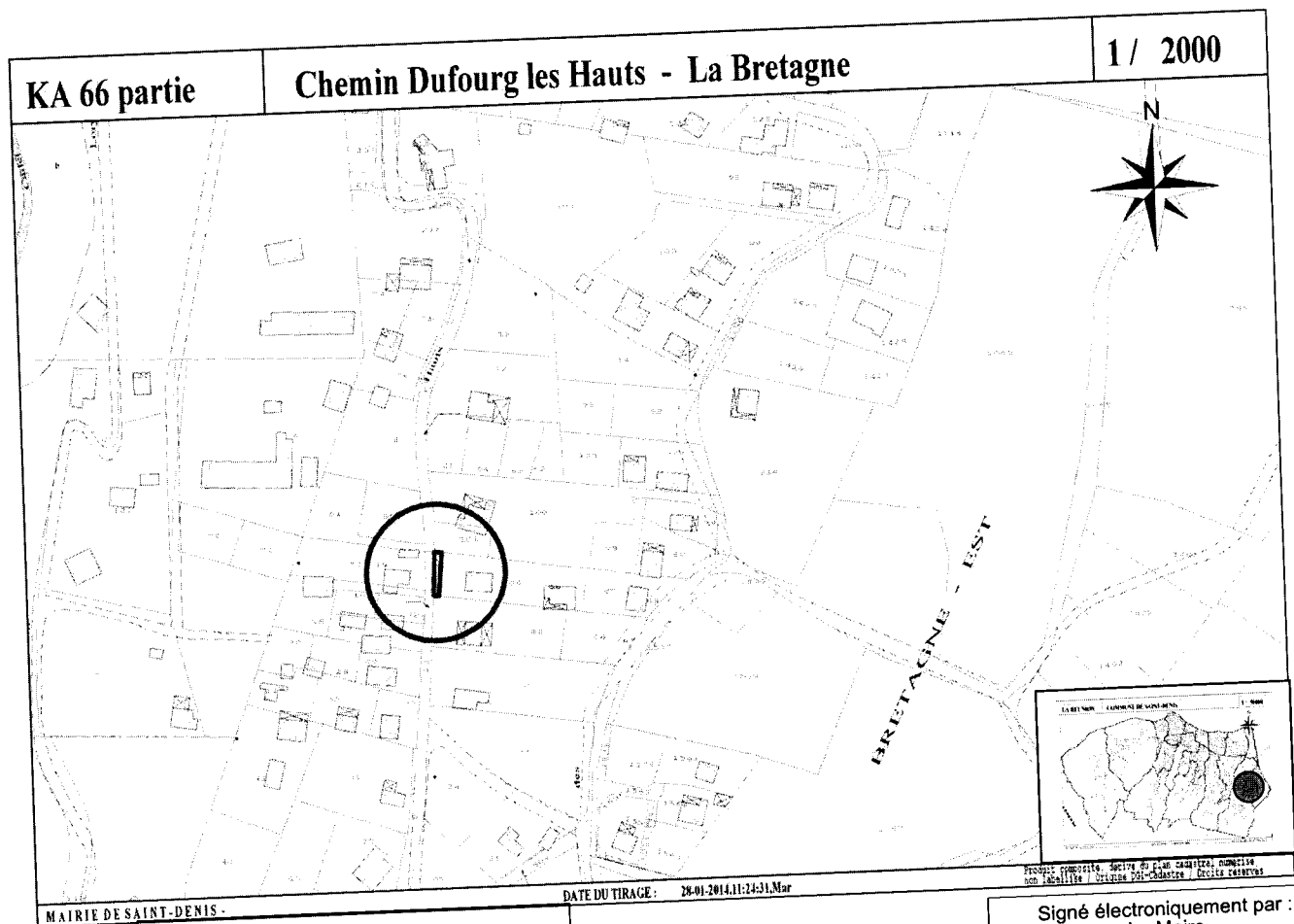
Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014

Gilbert ANNETTE

ANNEXE 6/26

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
KA 66 partie - Zone Um au PLU	74 m <sup>2</sup> environ,  étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par un document d'arpentage restant à établir	295 Chemin Dufourg les Hauts - La Bretagne - 97490 Sainte-Clotilde	Mme CLAIN Marie Anièle épouse BOULEVARD	18 500.00 €,  soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par décret du 17 décembre 2001  et, sur la base d'un prix négocié de <b>250,00 €/m<sup>2</sup></b> conforme aux références de prix du secteur en matière d'acquisitions de voiries.	Cette parcelle constitue une partie des emprises foncières grevées par l'emplacement réservé de voirie n°430 institué au plan local d'urbanisme en vue de la mise à l'alignement à 10 mètres du Chemin Dufourg les Hauts.  A cet égard, elle doit être acquise par la Collectivité en vue d'un aménagement futur.



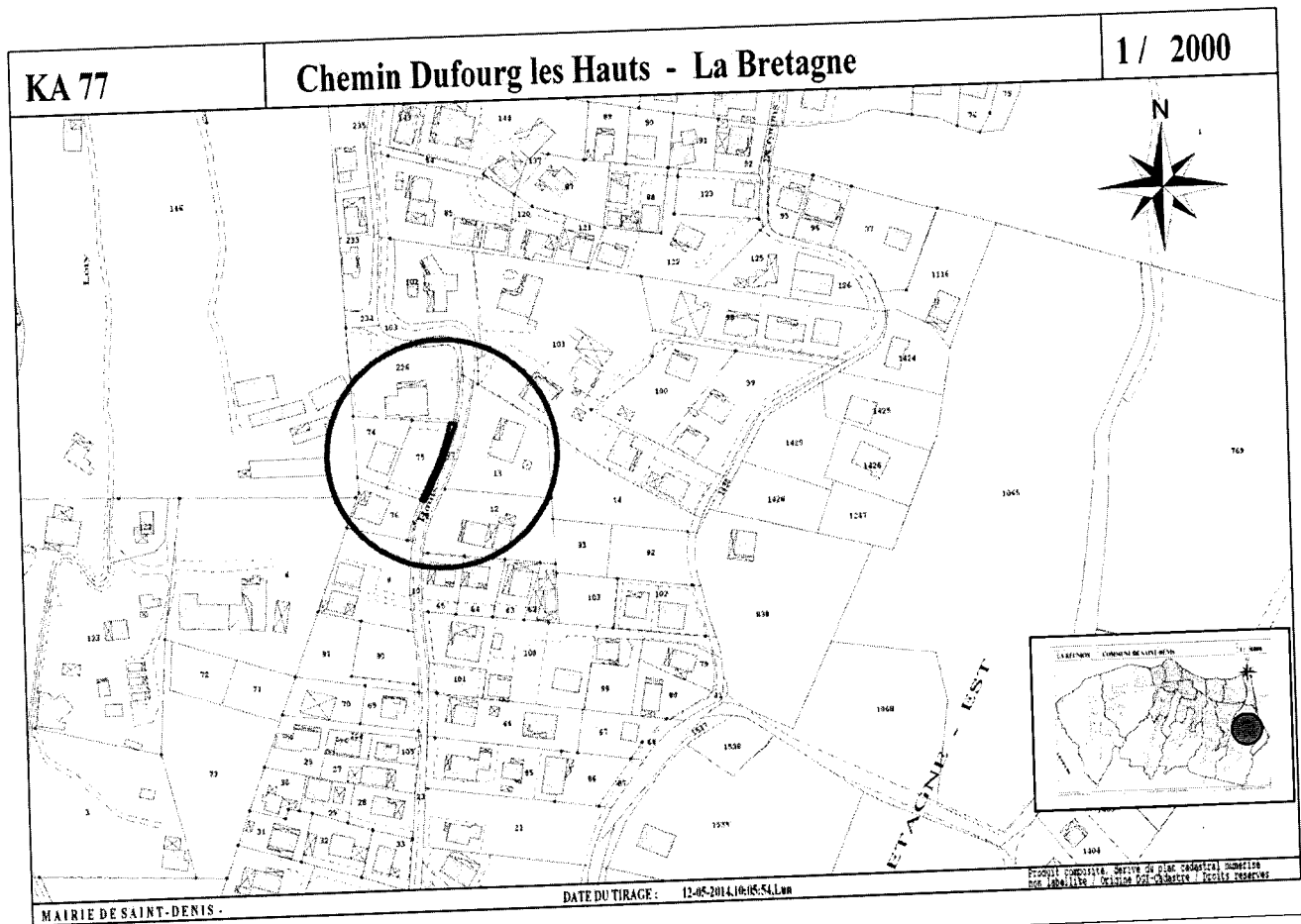
Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-B6-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014  
  
Gilbert ANNETTE

## ANNEXE 7/26

## ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
KA 77 - Zone Um au PLU	74 m <sup>2</sup>  Selon la matrice cadastrale	Chemin Dufourg les Hauts - La Bretagne - 97490 Sainte- Clotilde	Mlle ROBERT Anne Virginie	18 500.00 €,  soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par décret du 17 décembre 2001  et, sur la base d'un prix négocié de <b>250,00 €/m<sup>2</sup></b> conforme aux références de prix du secteur en matière d'acquisitions de voiries.	Cette parcelle constitue une partie des emprises foncières grevées par l'emplacement réservé de voirie n°430 institué au plan local d'urbanisme en vue de la mise à l'alignement à 10 mètres du Chemin Dufourg les Hauts.  A cet égard, elle doit être acquise par la Collectivité en vue d'un aménagement futur.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-B7-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

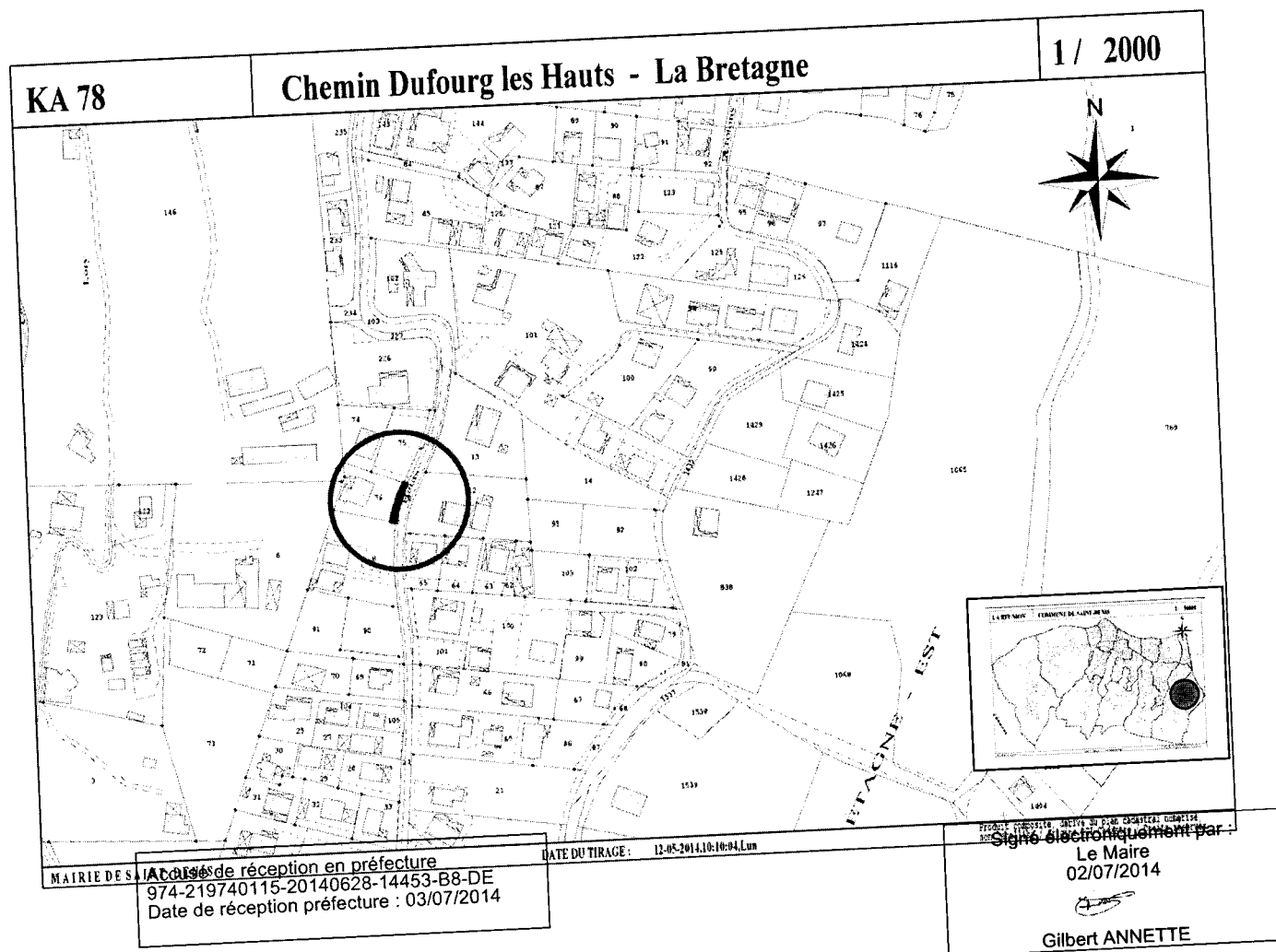
Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014

Gilbert ANNETTE

ANNEXE 8/26

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

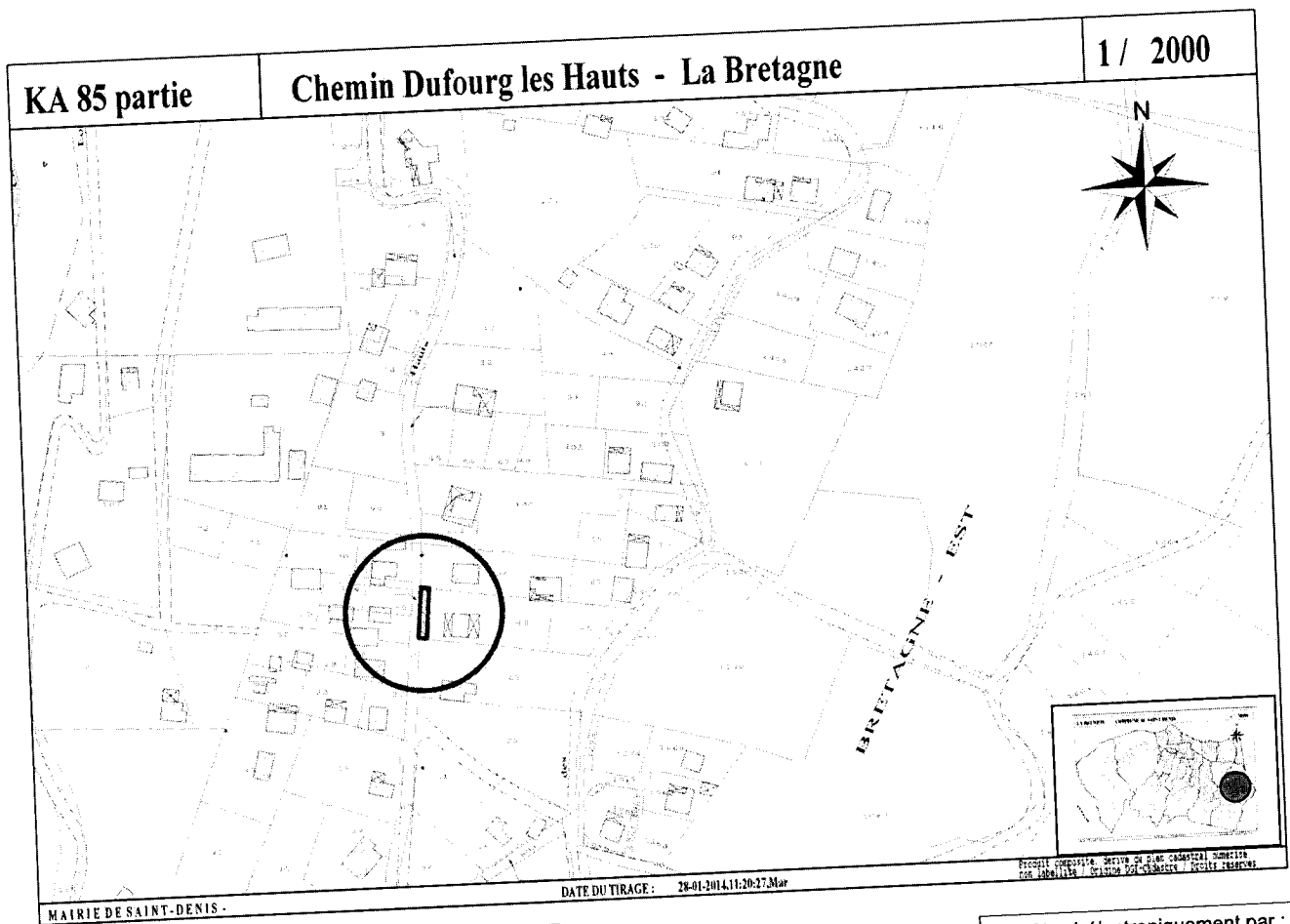
Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
KA 78 - Zone Um au PLU	38 m <sup>2</sup>  Selon la matrice cadastrale	210 Chemin Dufourg les Hauts - La Bretagne - 97490 Sainte-Clotilde	Mme TURPIN Marie Julia (usufruitier)  Et  Mme ROBERT Anna Maria (nu propriétaire)	9 500.00 €,  soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par décret du 17 décembre 2001  et, sur la base d'un prix négocié de <b>250,00 €/m<sup>2</sup></b> conforme aux références de prix du secteur en matière d'acquisitions de voiries.	Cette parcelle constitue une partie des emprises foncières grevées par l'emplacement réservé de voirie n°30 institué au plan local d'urbanisme en vue de la mise à l'alignement à 10 mètres du Chemin Dufourg les Hauts.  A cet égard, elle doit être acquise par la Collectivité en vue d'un aménagement futur.



ANNEXE 9/26

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
KA 85 partie  -  Zone Um au PLU	81 m <sup>2</sup> environ,  étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par un document d'arpentage restant à établir	301 Chemin Dufourg les Hauts - La Bretagne - 97490 Sainte-Clotilde	Mme CLAIN Marie Micheline épouse JEAN	20 250.00 €,  soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par décret du 17 décembre 2001  et, sur la base d'un prix négocié de <b>250,00 €/m<sup>2</sup></b> conforme aux références de prix du secteur en matière d'acquisitions de voiries.	Cette parcelle constitue une partie des emprises foncières grevées par l'emplacement réservé de voirie n°430 institué au plan local d'urbanisme en vue de la mise à l'alignement à 10 mètres du Chemin Dufourg les Hauts.  A cet égard, elle doit être acquise par la Collectivité en vue d'un aménagement futur.



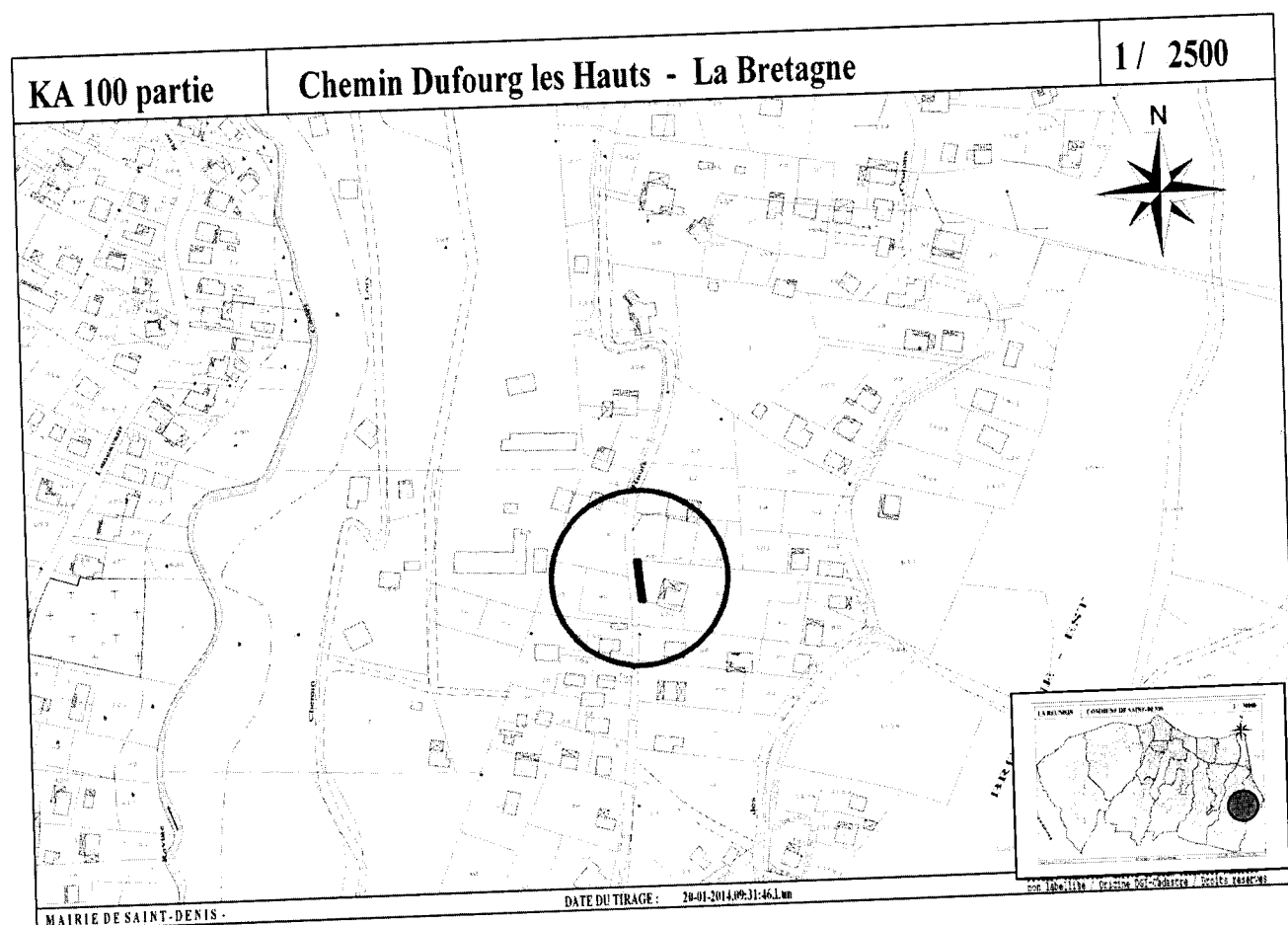
Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-B9-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014  
  
Gilbert ANNETTE

## ANNEXE 10/26

## ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
KA 100 partie - Zone Um au PLU	60 m <sup>2</sup> environ,  étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par un document d'arpentage restant à établir	289 Chemin Dufourg les Hauts - La Bretagne - 97490 Sainte-Clotilde	M. NOURRY Joachim Donadieu	15 000.00 €,  soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par décret du 17 décembre 2001  et, sur la base d'un prix négocié de <b>250,00 €/m<sup>2</sup></b> conforme aux références de prix du secteur en matière d'acquisitions de voiries.	Cette parcelle constitue une partie des emprises foncières grevées par l'emplacement réservé de voirie n°430 institué au plan local d'urbanisme en vue de la mise à l'alignement à 10 mètres du Chemin Dufourg les Hauts.  A cet égard, elle doit être acquise par la Collectivité en vue d'un aménagement futur.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-B10-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

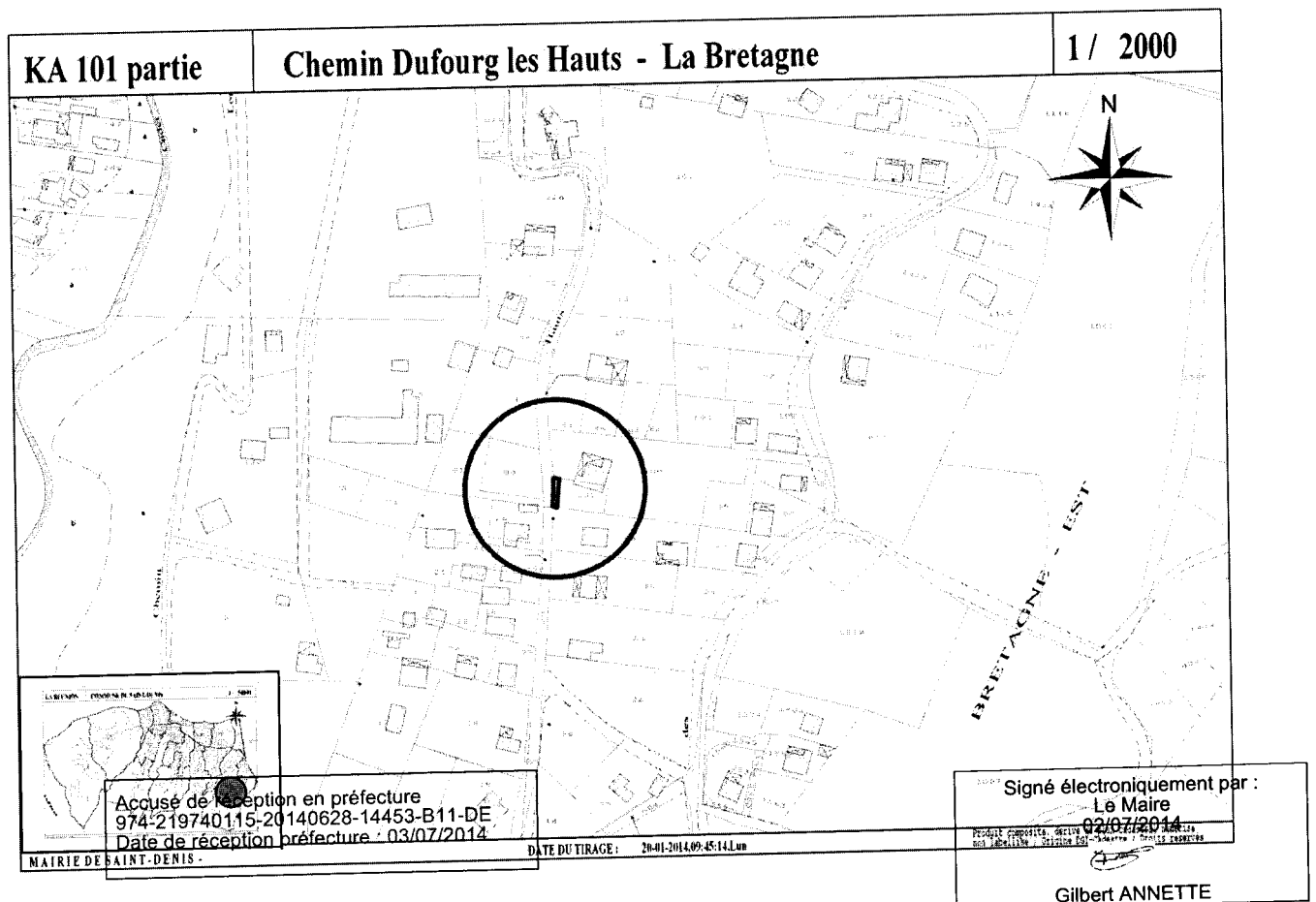
Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014

  
Gilbert ANNETTE

ANNEXE 11/26

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

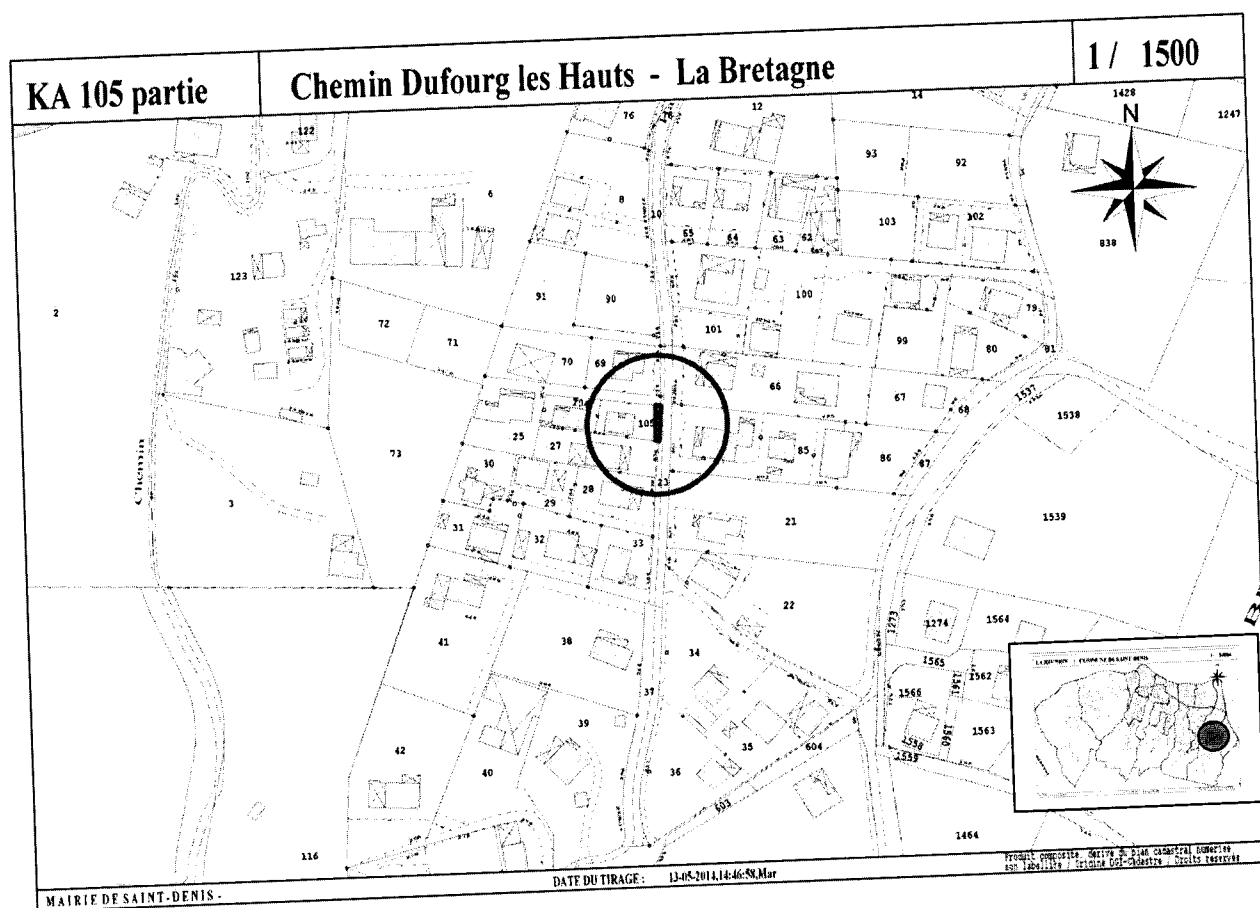
Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
KA 101 partie - Zone Um au PLU	46 m <sup>2</sup> environ,  étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par un document d'arpentage restant à établir	289 Chemin Dufourg les Hauts - La Bretagne - 97490 Sainte-Clotilde	M. Alain David NOURRY	9 500.00 €,  soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par décret du 17 décembre 2001  et, sur la base d'un prix négocié de 250.00 €/m <sup>2</sup> pour la partie constructible de la parcelle (soit 38 m <sup>2</sup> environ) et 1.00 € symbolique pour la partie du terrain située actuellement dans l'emprise de la voirie existante.	Cette parcelle constitue une partie des emprises foncières grevées par l'emplacement réservé de voirie n°430 institué au plan local d'urbanisme en vue de la mise à l'alignement à 10 mètres du Chemin Dufourg les Hauts.  A cet égard, elle doit être acquise par la Collectivité en vue d'un aménagement futur.



## ANNEXE 12/26

## ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
KA 105 partie - Zone Um au PLU	32 m <sup>2</sup> environ,  étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par un document d'arpentage restant à établir	230 Chemin Dufourg les Hauts - La Bretagne - 97490 Sainte-Clotilde	Mme LAURET Diane épouse MOUCAYE	8 000.00 €,  soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par décret du 17 décembre 2001  et, sur la base d'un prix négocié de <b>250,00 €/m<sup>2</sup></b> conforme aux références de prix du secteur en matière d'acquisitions de voiries.	Cette parcelle constitue une partie des emprises foncières grevées par l'emplacement réservé de voirie n°430 institué au plan local d'urbanisme en vue de la mise à l'alignement à 10 mètres du Chemin Dufourg les Hauts.  A cet égard, elle doit être acquise par la Collectivité en vue d'un aménagement futur.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-B12-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014

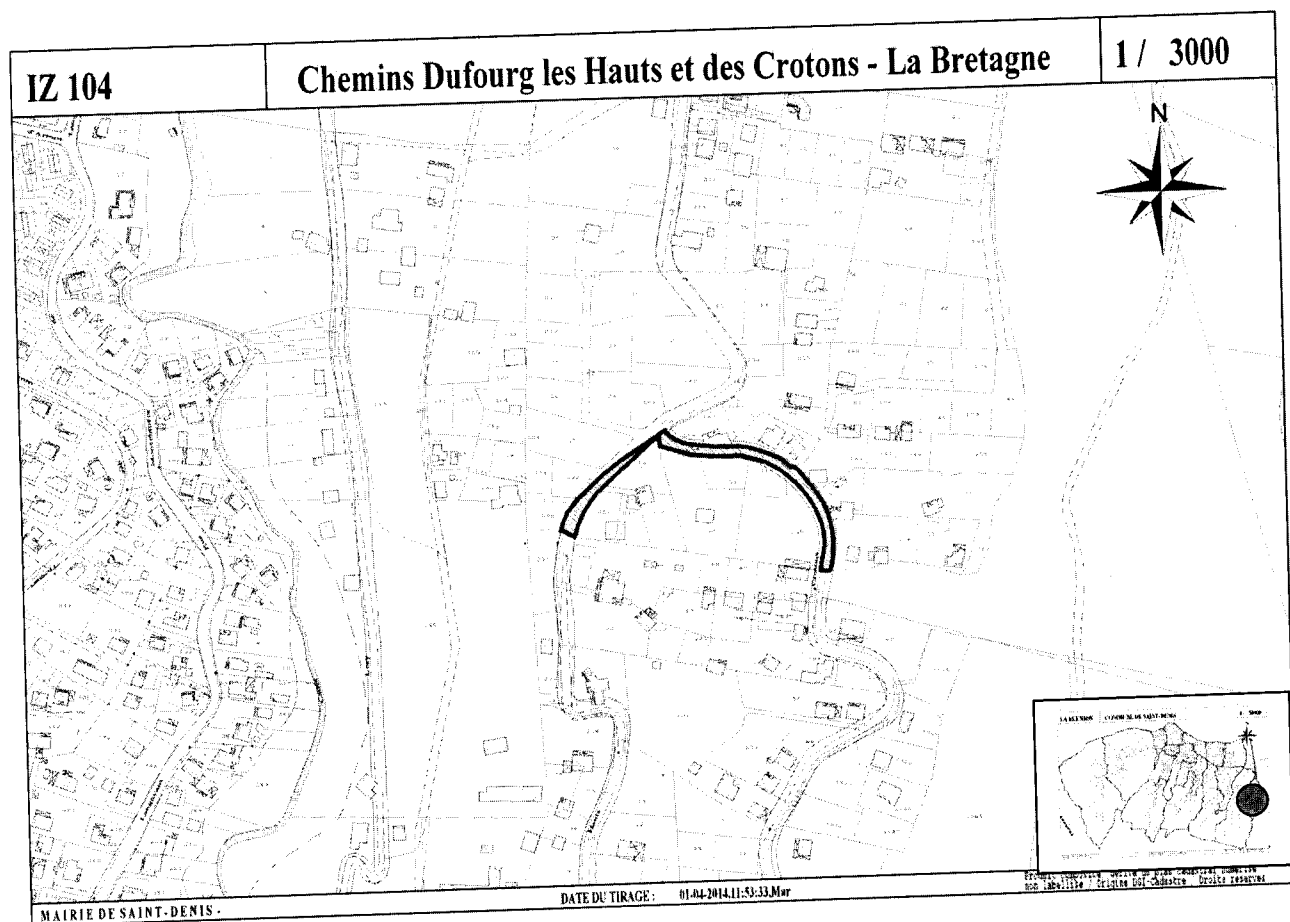
  
Gilbert ANNETTE



ANNEXE 13/26

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
IZ 104 - Zone Um au PLU	1 721 m <sup>2</sup>  Selon les données issues de la matrice cadastrale	15 T Chemin des Crotons - La Bretagne - 97490 Sainte-Clotilde	Mme DUMONT Marie Jeanne épouse CLAIN  et  succession de M. CLAIN Jean Yvon	73 400.00 € (soit 42.65 €/m <sup>2</sup> )  soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par décret du 17 décembre 2001	Cette parcelle constitue une partie des emprises foncières grevées au plan local d'urbanisme par les emplacements réservés de voirie n°430 et 431 institués en vue de la mise à l'alignement à 10 mètres du Chemin Dufourg les Hauts et à 6 mètres du Chemin des Crotons.  A cet égard, elle doit être acquise par la Collectivité en vue d'un aménagement futur.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-B13-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

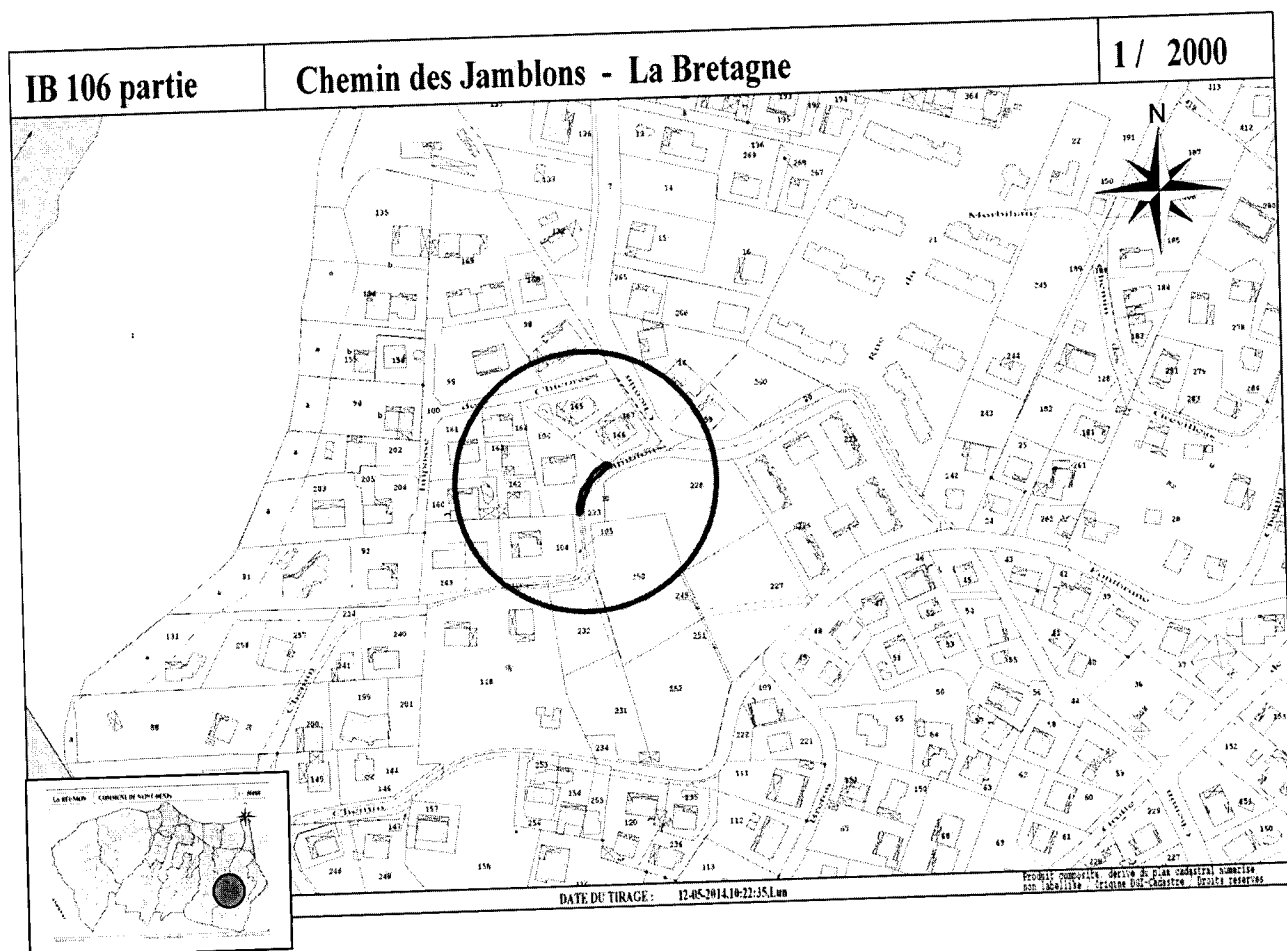
Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014

Gilbert ANNETTE

## ANNEXE 14/26

## ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
IB 106 partie	85 m <sup>2</sup> environ,	23 Chemin des Jamblons - La Bretagne	M. Mme ROBERT Philippe	21 250.00 €,  soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par décret du 17 décembre 2001  et, sur la base d'un prix négocié de <b>250,00 €/m<sup>2</sup></b> conforme aux références de prix du secteur en matière d'acquisitions de voiries.	Cette parcelle constitue une partie des emprises foncières grevées par l'emplacement réservé de voirie n°407 institué au plan local d'urbanisme en vue de la mise à l'alignement à 8 mètres du Chemin des Jamblons.  A cet égard, elle doit être acquise par la Collectivité en vue d'un aménagement futur.
-	étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par un document d'arpentage restant à établir	97490 Sainte-Clotilde			
Zone Um au PLU					



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-B14-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

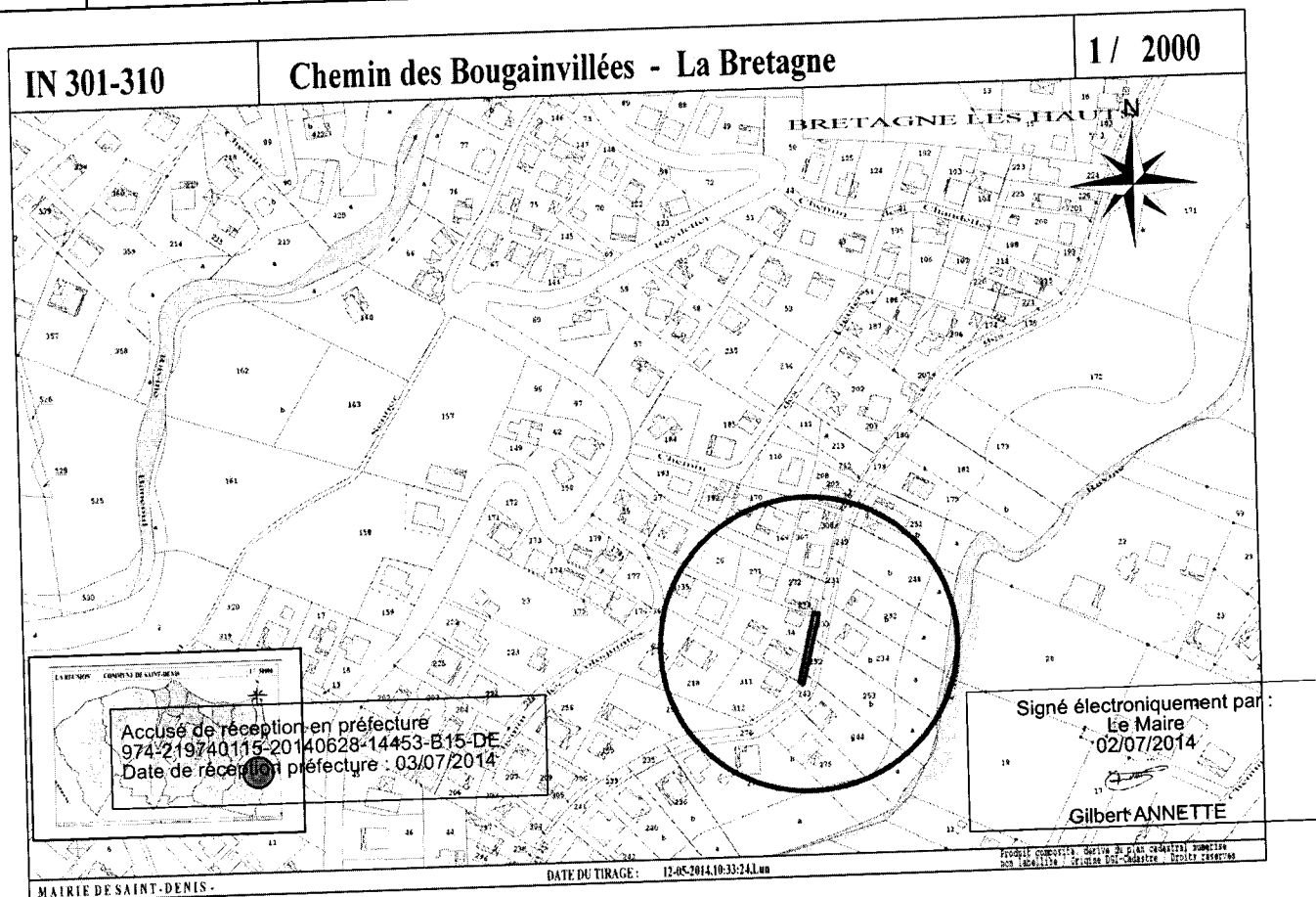
Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014

  
Gilbert ANNETTE

ANNEXE 15/26

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

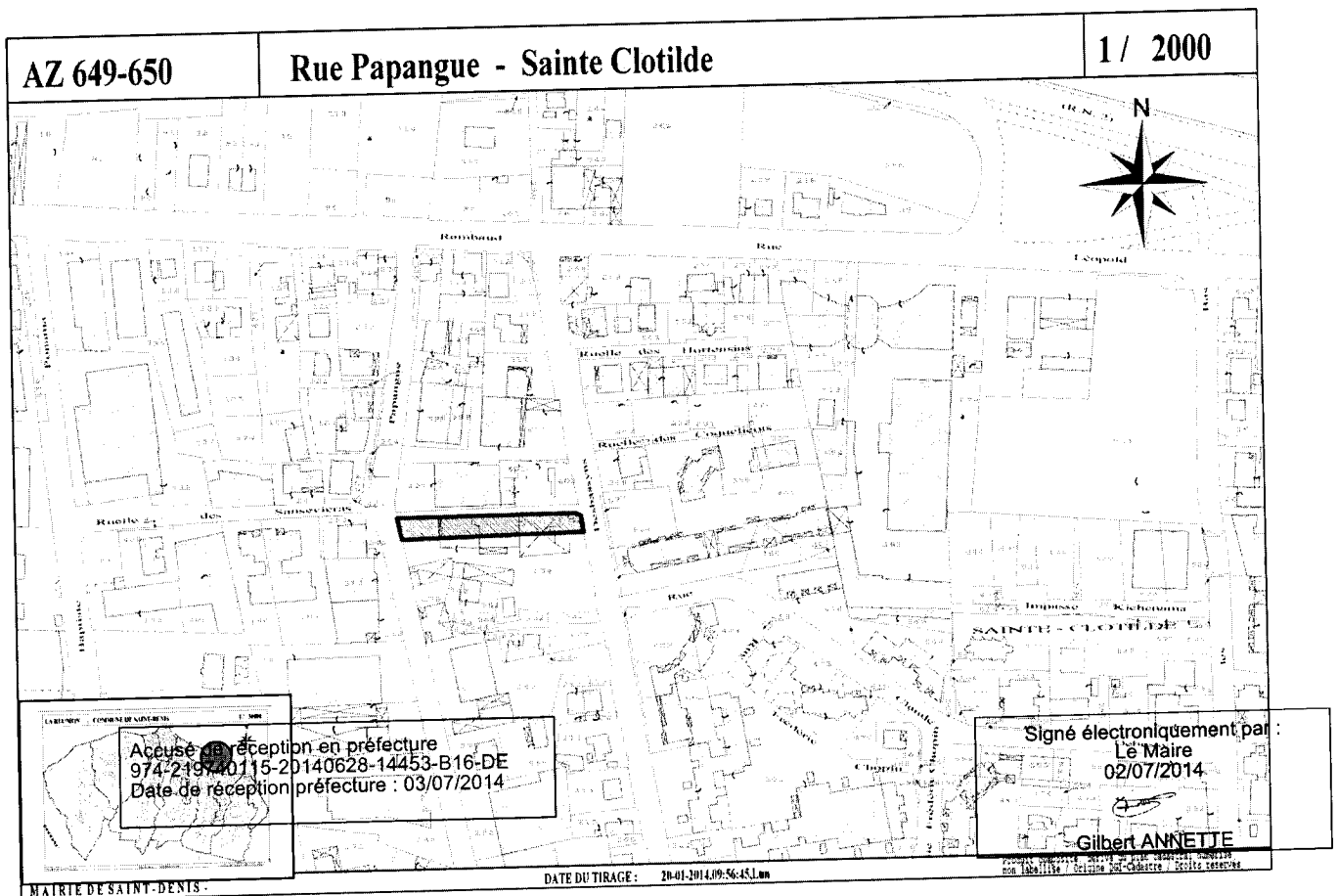
Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
IN 301 IN 310  -  Zone Uh au PLU	64 m <sup>2</sup> environ,  étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par un document d'arpentage restant à établir	3 Chemin des Coloquintes - La Bretagne - 97490 Sainte- Clotilde	M. BOYER Philippe Anniele	<b>12 800.00 €</b> ,  soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par décret du 17 décembre 2001  et, sur la base d'un prix négocié de <b>200,00 €/m<sup>2</sup></b> conforme aux références de prix du secteur en matière d'acquisitions de voiries sur le Chemin des Bougainvillées	Cette parcelle constitue une partie des emprises foncières grevées par l'emplacement réservé de voirie n°428 institué au plan local d'urbanisme en vue de la mise à l'alignement à 8 mètres du Chemin des Bougainvillées  A cet égard, elle doit être acquise par la Collectivité en vue d'un aménagement futur.  Enfin, suivant décision du Conseil Constitutionnel publiée au Journal Officiel le 23 septembre 2010 de déclarer inconstitutionnel le dispositif de cession gratuite de terrain, la présente délibération annule et remplace partiellement la décision communale n° 09//7- 31 relative à l'acquisition gratuite de terrain cadastré IN 34 partie (parcelle mère aux présentes).



## ANNEXE 16/26

## ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
<b>AZ 649-650</b>  (ex – parcelle AZ 278 partie)  -  Zone Ud au PLU	769 m <sup>2</sup> ,  selon les données issues du document d'arpentage n°9532A établi en date du 15/02/2013	7 rue Papangue - 97490 Sainte-Clotilde	<b>M. LAW PANG Fabrice</b>	385 000.00 €,  soit pour un montant conforme à l'avis financier des services de France Domaine annexé ci-après (cf. VV n°411V2199/13 datée du 20/01/2014)	Ces parcelles constituent une partie des emprises foncières grevées par les emplacements réservés de voirie n°264 et n°268 du plan local d'urbanisme institués en vue de la création d'une voie nouvelle entre les Rues Papangue et Desbassyns et pour la mise à l'alignement à 18 mètres de la Rue Desbassyns. A cet égard, elles doivent être acquises par la Collectivité en vue d'un aménagement futur. <b>Néanmoins, la vente porte sur un bien cédé libre de toute occupation et de toute construction.</b> Les démolitions des bâtiments existants seront donc réalisées par le Vendeur (à ses frais exclusifs) préalablement à la signature de l'acte de vente. Un compromis de vente d'une durée maximum de 18 mois pourrait être signé à cet effet.





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 7300 R

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DE LA REUNION  
Brigade d'Evaluation Domaniale  
7 avenue André Malraux  
97 705 SAINT DENIS CEDEX 9

## AVIS DU DOMAINE

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : 411V2199/13  
Affaire suivie par : Philippe CHESNOY  
Téléphone : 02 62 94 05 87  
Télécopie : 02 62 94 05 83  
Courriel  
drfip974.pgp.domaine@defip.finances.gouv.fr

## ACQUISITION AMIABLE

- 1 Service consultant : Commune de Saint Denis  
2 Date de la consultation : 19/12/2013  
3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Acquisition des parcelles AZ 649 (335 m<sup>2</sup>) et AZ 650 (434 m<sup>2</sup>) d'une superficie totale de 769 m<sup>2</sup> (emplacements réservés de voirie n°s 264 et 268).  
4 Propriétaire présumé : Mr LAW-PANG Fabrice  
5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :  
Commune de : St Denis - 7, rue Papangue - Ste Clotilde  
Parties de la parcelle ex AZ 278. Parcelles AZ 649 (335 m<sup>2</sup>) et AZ 650 (434 m<sup>2</sup>) d'une superficie totale de 769 m<sup>2</sup>. Terrain acquis libre de toute occupation et de toute construction  
5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes\_Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :  
Au PLU actuel : Zone Ui  
6 Origine de propriété : Indéterminée  
7 Situation locative : libre  
9 Détermination de la valeur vénale : 385 000 € (libre de toute occupation et constructions)  
11 Marge de négociation : 10 %  
12 Observations particulières :  
L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer  
Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.  
L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion.  
A Saint Denis, le 20 janvier 2014

Pour le Directeur Régional des Finances  
Publiques de La Réunion  
Par délégation, l'inspecteur des Finances  
Publiques

Philippe CHESNOY

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

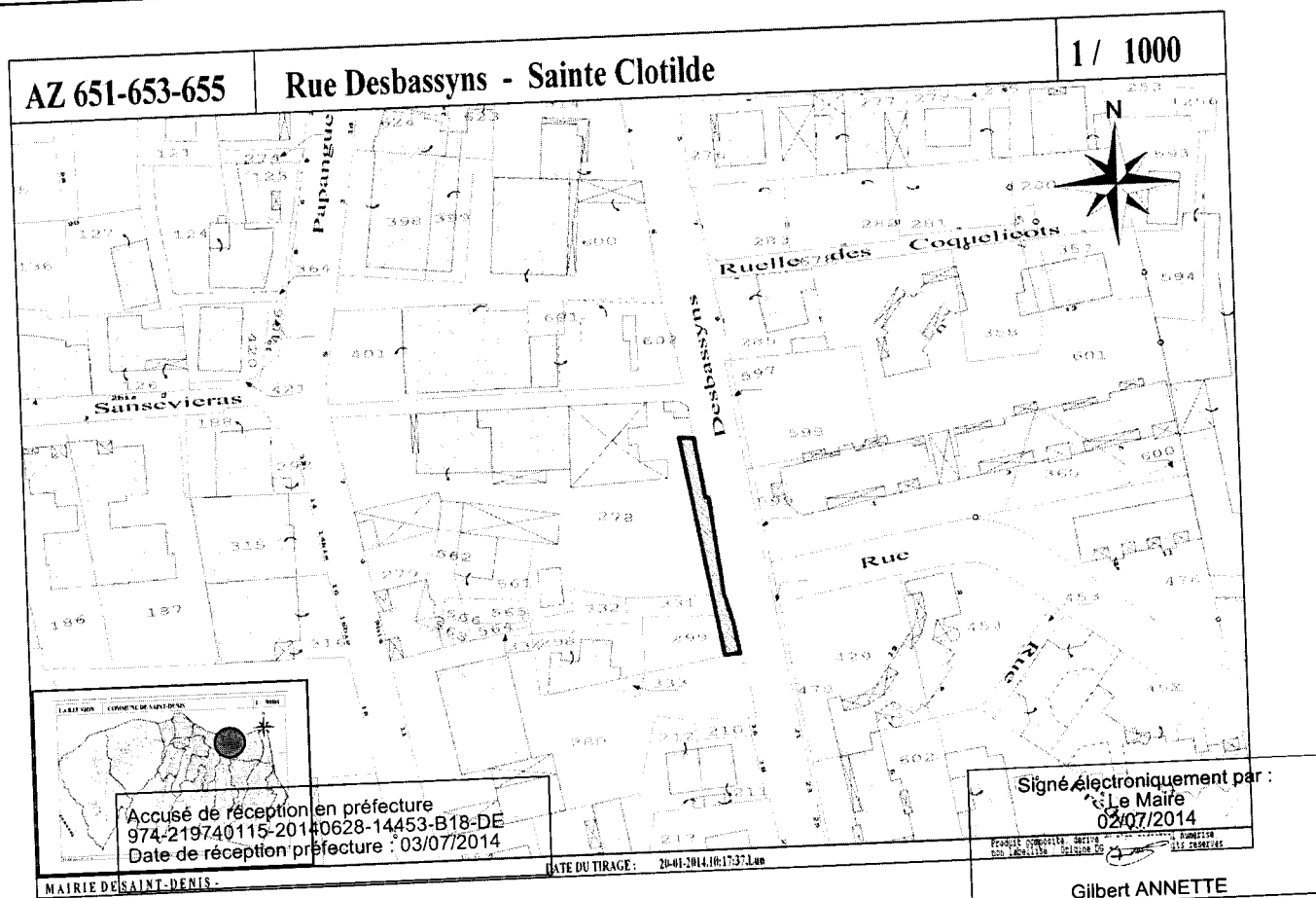
Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-B17-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014

Gilbert ANNETTE

## ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
<b>AZ 651-653-655</b>  (ex - parcelles AZ 278-299-331 parties)  -  Zone Ud au PLU	187 m <sup>2</sup> ,  selon les données issues du document d'arpentage n°9532A établi en date du 15/02/2013	Rue Desbassyns - 97490 Sainte-Clotilde	<b>SCCV LE SAINT EMILIE</b>	95 000.00 €,  soit pour un montant conforme à l'avis financier des services de France Domaine annexé ci-après	Ces parcelles constituent une partie des emprises foncières grevées par l'emplacement réservé de voirie n°268 du plan local d'urbanisme institué en vue de la mise à l'alignement à 18 mètres de la Rue Desbassyns. A cet égard, elles doivent être acquises par la Collectivité en vue d'un aménagement futur. <b>Néanmoins, la vente porte sur un bien cédé libre de toute occupation et de toute construction.</b> Les démolitions des bâtiments existants seront donc réalisées par le Vendeur (à ses frais exclusifs) préalablement à la signature de l'acte de vente. Un compromis de vente d'une durée maximum de 18 mois pourrait être signé à cet effet.





N° 7300 R

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DE LA RÉUNION  
Brigade d'Évaluation Domaniale  
7 avenue André Malraux  
97 705 SAINT DENIS CEDEX 9

**AVIS DU DOMAINE**

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : 411V2200/13  
Affaire suivie par : **Philippe CHESNOY**  
Téléphone : 02 62 94 05 87  
Télécopie : 02 62 94 05 83  
Courriel  
drfip974.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

**ACQUISITION AMIABLE**

- 1 Service consultant : Commune de Saint Denis  
2 Date de la consultation : 19/12/2013  
3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Acquisition des parcelles AZ 651 (132 m<sup>2</sup>), AZ 653 (37 m<sup>2</sup>) et AZ 655 (18 m<sup>2</sup>) d'une superficie totale de 187 m<sup>2</sup> (emplacements réservés de voirie n°s 264 et 268).  
4 Propriétaire présumé : SCCV Le Saint Emilien  
5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :  
Commune de : St Denis - 7, rue Papangue - Ste Clotilde  
Parties de la parcelle ex AZ 278. Parcelles AZ 651 (132 m<sup>2</sup>), AZ 653 (37 m<sup>2</sup>) et AZ 655 (18 m<sup>2</sup>) d'une superficie totale de 187 m<sup>2</sup>. Terrain acquis libre de toute occupation et de toute construction.  
5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes\_Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :  
Au PLU actuel : Zone Ui  
6 Origine de propriété : Indéterminée  
7 Situation locative : libre  
9 Détermination de la valeur vénale : 95 000 € (libre de toute occupation et constructions)  
11 Marge de négociation : 10 %  
12 Observations particulières :  
L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer  
Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.  
L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion.  
A Saint Denis, le 20 janvier 2014

Pour le Directeur Régional des Finances  
Publiques de La Réunion  
Par délégation, l'inspecteur des Finances  
Publiques

Philippe CHESNOY

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-B19-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

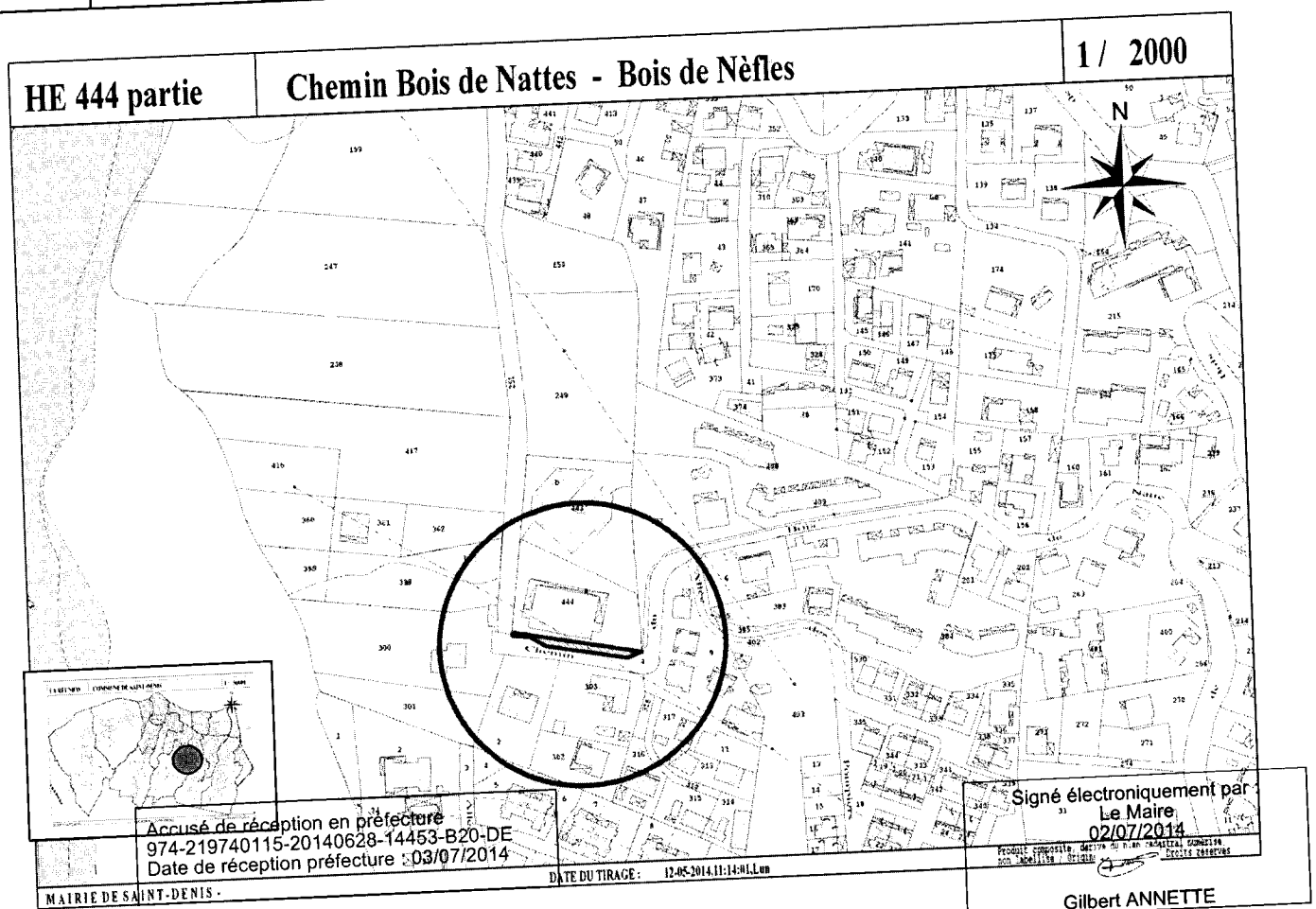
Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014

Gilbert ANNETTE

ANNEXE 18/26

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
HE 444 partie (ex-HE 195 partie) - Zone Um au PLU	241 m <sup>2</sup> environ,  étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par un document d'arpentage restant à établir.	Chemin du Bois de Nattes - Bois de Nêfles - 97490 Sainte-Clotilde	SCCV LE PROMETHEE	36 150.00 €,  soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par décret du 17 décembre 2001  et, sur la base d'un prix négocié de <b>150,00 €/m<sup>2</sup></b> conforme aux références de prix du secteur en matière d'acquisitions de voiries.	Cette parcelle constitue une partie des emprises foncières grevées par l'emplacement réservé de voirie n°353 du plan local d'urbanisme institué en vue de la mise à l'alignement à 8 mètres du Chemin Bois de Nattes  A cet égard, elle doit être acquise par la Collectivité en vue d'un aménagement futur.

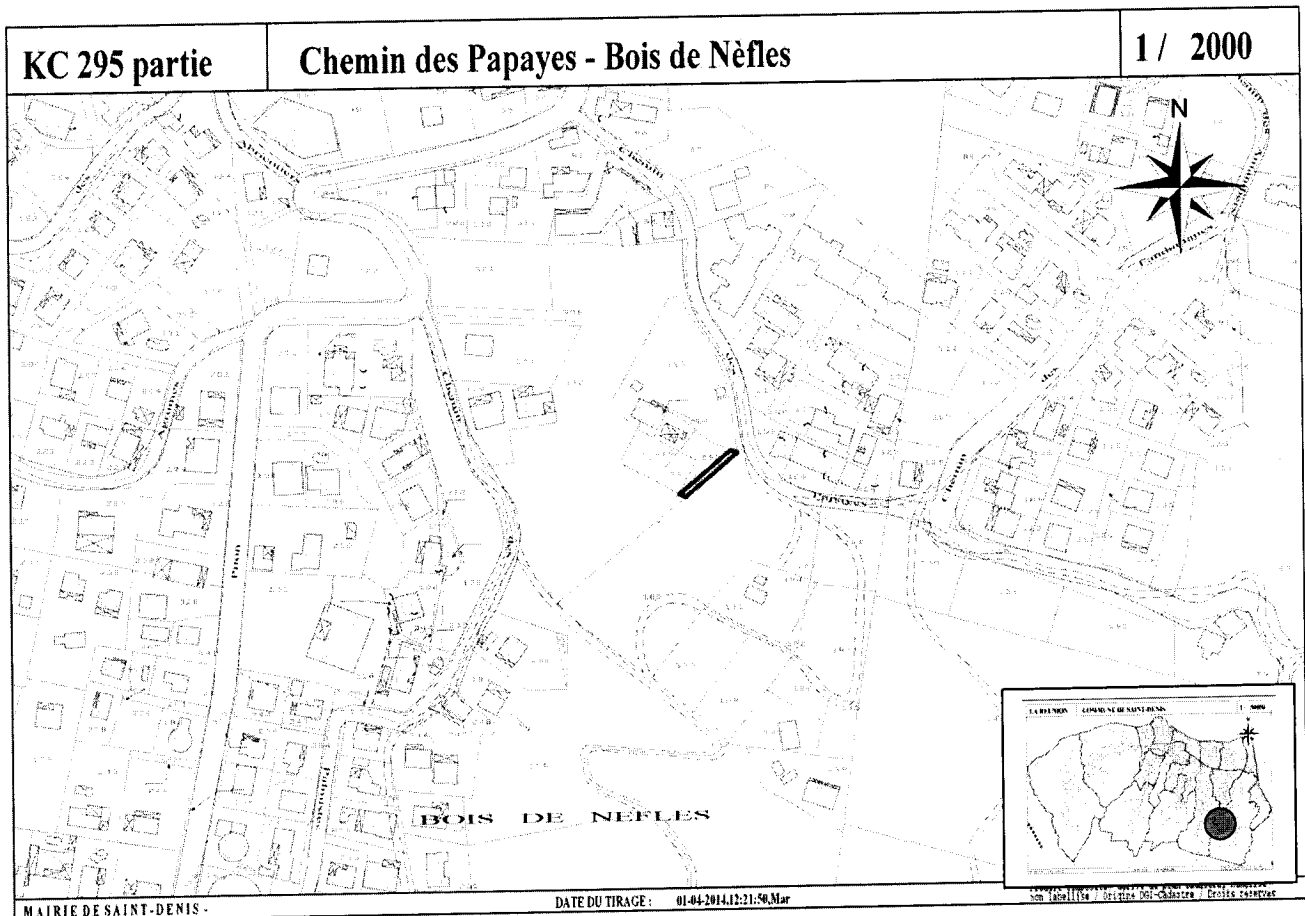




ANNEXE 19/26

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
<b>KC 295 partie</b>  -  Zone AUj au PLU	114 m <sup>2</sup> environ,  étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par un document d'arpentage restant à établir.	Chemin des Papayes - Bois de Nêfles - 97490 Sainte-Clotilde	<b>M. Gérard LEGRAND</b>	19 000.00 € (166.67 €/m <sup>2</sup> )  soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par décret du 17 décembre 2001	Cette parcelle constitue une partie des emprises foncières grevées par l'emplacement réservé de voirie n°461 institué au plan local d'urbanisme en vue de la création d'une voie nouvelle de 12 mètres d'emprise dans la future opération d'aménagement dénommée « Pente Z'Ananas ».  A cet égard, elle doit être acquise par la Collectivité en vue d'un aménagement futur.



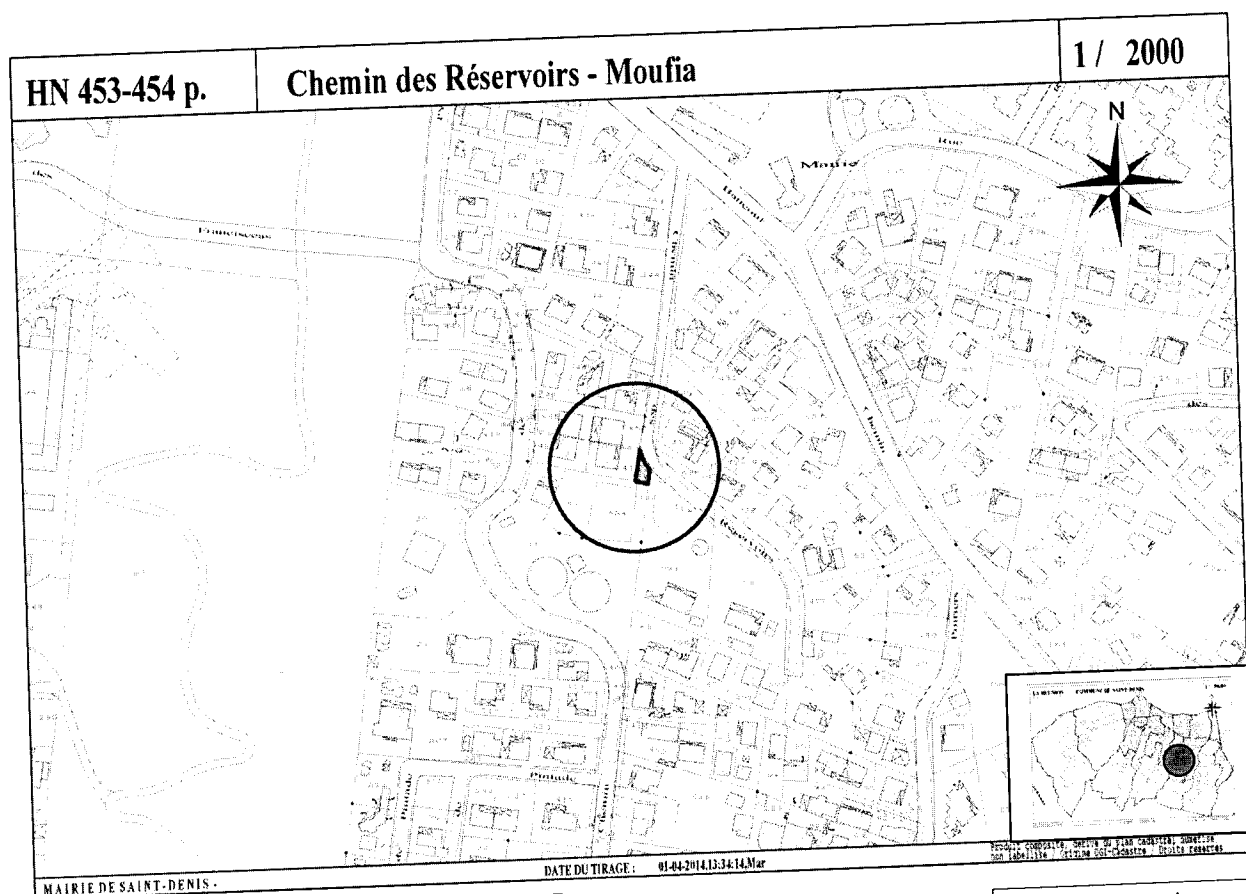
Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-B21-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014

  
Gilbert ANNETTE

## ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire Présumé	Prix	Objet de l'acquisition
HN 453-454 partie - Zone Um au PLU	50 m <sup>2</sup> environ,  étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par un document d'arpentage restant à établir.	Chemin des Réservoirs - Moufia - 97490 Sainte-Clotilde	M. Mme NIOBE Frédéric	15 000.00 €  soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par décret du 17 décembre 2001  et pour un prix négocié de 300 €/m <sup>2</sup> conforme aux références de prix du marché privé observé sur le secteur.	Ces parcelles constituent une partie des emprises foncières grevées par l'emplacement réservé de voirie n°376 institué au plan local d'urbanisme en vue de la création d'une voie nouvelle de 6 mètres d'emprise entre les Chemins des Réservoirs et Ylang-Ylang au Moufia  A cet égard, elles doivent être acquises par la Collectivité en vue d'un aménagement futur.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-B22-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

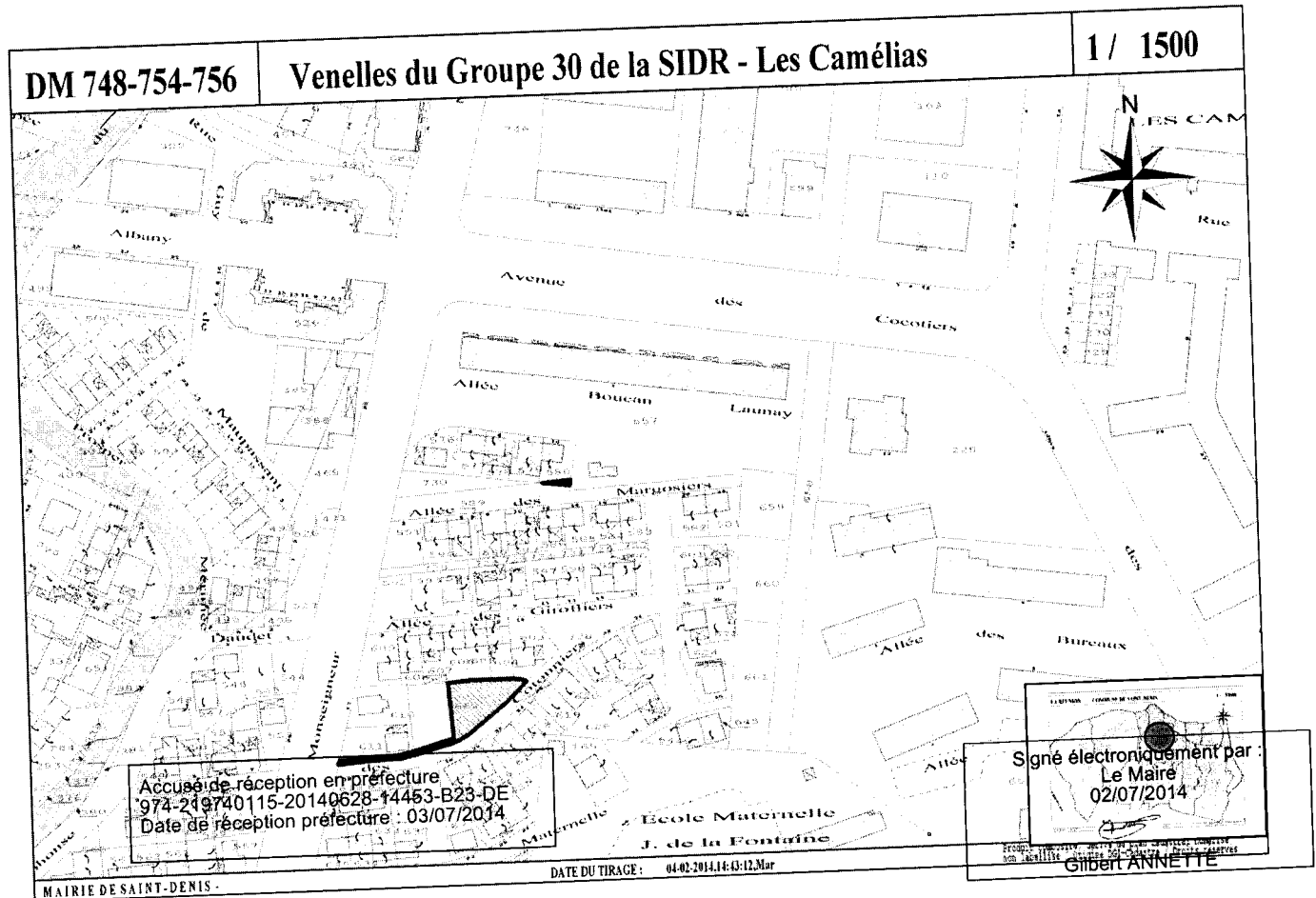
Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014

  
Gilbert ANNETTE

ANNEXE 21/26

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

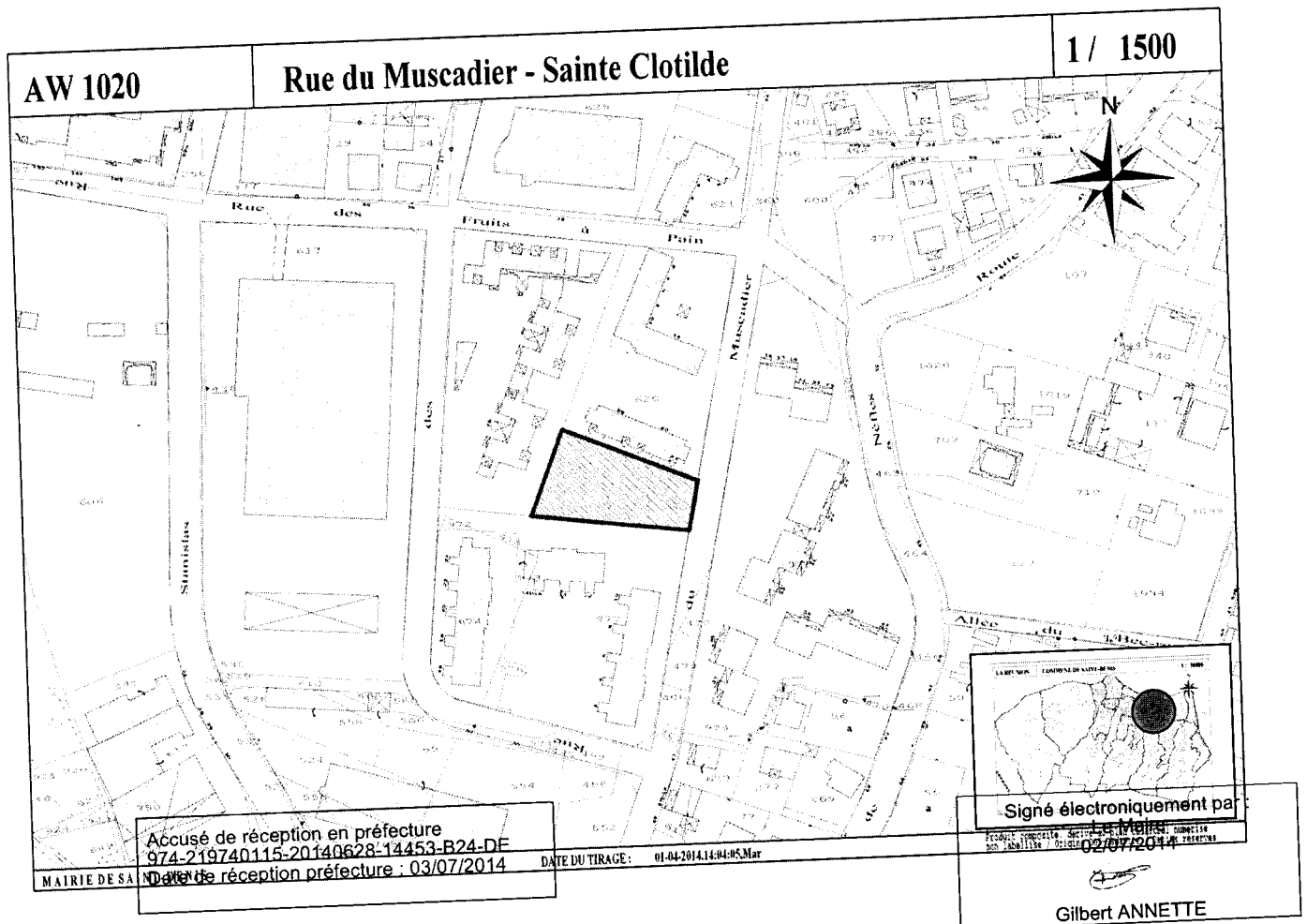
Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
DM 748-754-756  (ex DM 580-611-662 parties)  -	484 m <sup>2</sup> ,  Selon les données du Cadastre.	Allées des Margosiers et des Cotonniers - Les Camélias - 97400 Saint-Denis	SIDR	1.00 € symbolique  soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par décret du 17 décembre 2001  et conformément aux termes financiers fixés amialement entre les parties dans la Convention Pluriannuelle de Rénovation Urbaine 2007-2013.	Ces parcelles constituent une partie des emprises foncières grevées par les emplacements réservés de voirie n°522 et n°524 du plan local d'urbanisme institués en vue de l'aménagement des Allées des Margosiers et des Cotonniers situées dans le périmètre d'intervention ANRU des Camélias.  A cet égard, elles doivent être acquises par la Collectivité en vue d'un aménagement futur.  De plus, précision est donnée que cette délibération du Conseil municipal complète celle prise en date du 25 septembre 2010 (n°10/5-33) portant sur l'acquisition des parcelles cadastrées DM 554, DM 573, DM 663, DM 664, DM 665 appartenant à la SIDR et formant les emprises des venelles du groupe d'habitation n°30 des Camélias.



ANNEXE 22/26

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
AW 1020 (ex-AW 620 p) - Zone Ui au PLU	1 346 m <sup>2</sup> ,  Selon les données issues du document d'arpentage n°9700G établie en date du 23/01/2014 par le géomètre de la Ville	Rue du Muscadier - 97490 Sainte-Clotilde	SIDR	1.00 € symbolique  soit pour un montant inférieur à l'avis financier de France Domaine n°2014-411V0400 établi en date du 25/04/2014.	Par convention datée du 20 septembre 2011 la SIDR a accepté de mettre à la disposition de la Ville une portion de terrain cadastré AW 620 situé à Sainte-Clotilde en vue d'y aménager une aire collective de jeux destinée aux enfants ; à charge pour la Collectivité de régulariser cet aménagement par un transfert de propriété.  Entretemps, la SIDR a fait savoir qu'elle souhaitait céder à la Ville la totalité de l'espace commun du groupe d'habitations ALAMANDAS.  Vu l'affectation en espace public de ce terrain, il apparaît pertinent que la Commune donne suite à cette proposition et accepte d'acquérir cet espace de 1346 m <sup>2</sup> au prix de 1 euro symbolique.





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA RÉUNION  
Division du Domaine  
7 Avenue André Malraux  
97 705 SAINT-DENIS Messag CEDEX 9

N° 7300 R

**AVIS DU DOMAINE**

**ACQUISITION AMIABLE**

(Code général de la propriété des personnes publiques et Code du  
Domaine de l'Etat art R-4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Pour nous joindre :  
Références : N° dossier : 2014-411V0400  
Affaire suivie par : N. FESTIN-PAYET  
Téléphone : 02 62 94 05 87  
Télécopie : 02 62 94 05 83  
Courriel : [drfp974.ppp.domaine@drfp.finances.gouv.fr](mailto:drfp974.ppp.domaine@drfp.finances.gouv.fr)

1 Service consultant : Commune de Saint Denis

2 Date de la consultation : Demande du 24/03/2014 reçue le 27/03/2014

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Acquisition

4 Propriétaire présumé : SIDR

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de Saint Denis

Parcelle cadastrée AW n° 1020 d'une superficie de 1346 m<sup>2</sup>.

5a Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du  
sous sol - Elements particuliers de plus value et de moins value - Voies et réseaux divers :

Au PLU : UI

Au PPR : Néant

Terrain plat aménagé en aire de jeu (sommaire).

6 Origine de propriété : Indéterminée

7 Situation locative : Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 540 000 €

11 Réalisation d'accords amiables : Marge de négociation de 10 %

12 Observations particulières :

Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait  
nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme,  
notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.  
Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au  
saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de  
rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,  
s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.

A Saint-Denis, le 25 avril 2014

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-B25-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

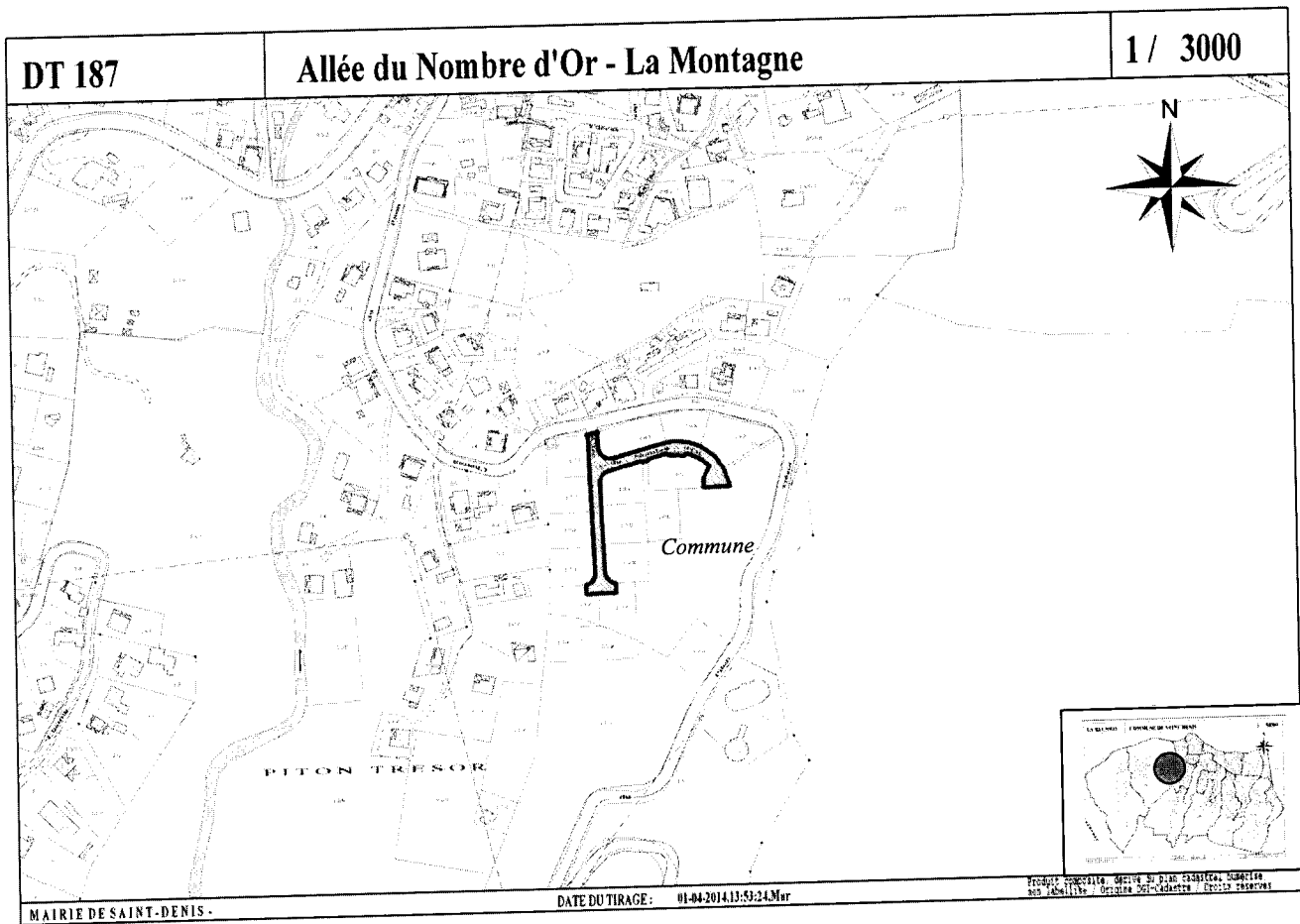
Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014

Gilbert ANNETTE

## ANNEXE 23/26

## ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
DT 187 - Zone Uh au PLU	1 745 m <sup>2</sup> ,  Selon les données du Cadastre.	36 Chemin Piton Trésor - 97417 La Montagne	<b>Association Syndicale Libre Domaine d'Emeraude 2</b>  Représentée par M. Christian FAISY en vertu de la décision de l'assemblée générale des colotis prise en date du 15/12/2012.	<b>1.00 € symbolique</b>  soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par décret du 17 décembre 2001	Cette forme l'emprise foncière de la voie de desserte interne au lotissement Le Domaine d'Emeraude 2 à la Montagne.  Sollicitée la Commune souhaite donner une suite favorable à la demande de rétrocession exprimée par ladite ASL par courrier réceptionné le 24/12/2012, et ce en vue de pouvoir intégrer cette voie (l'Allée du Nombre d'Or) dans son domaine public routier. Cette action permettra in fine d'assurer la desserte physique et juridique de la parcelle communale située en amont cadastrée DT 221.



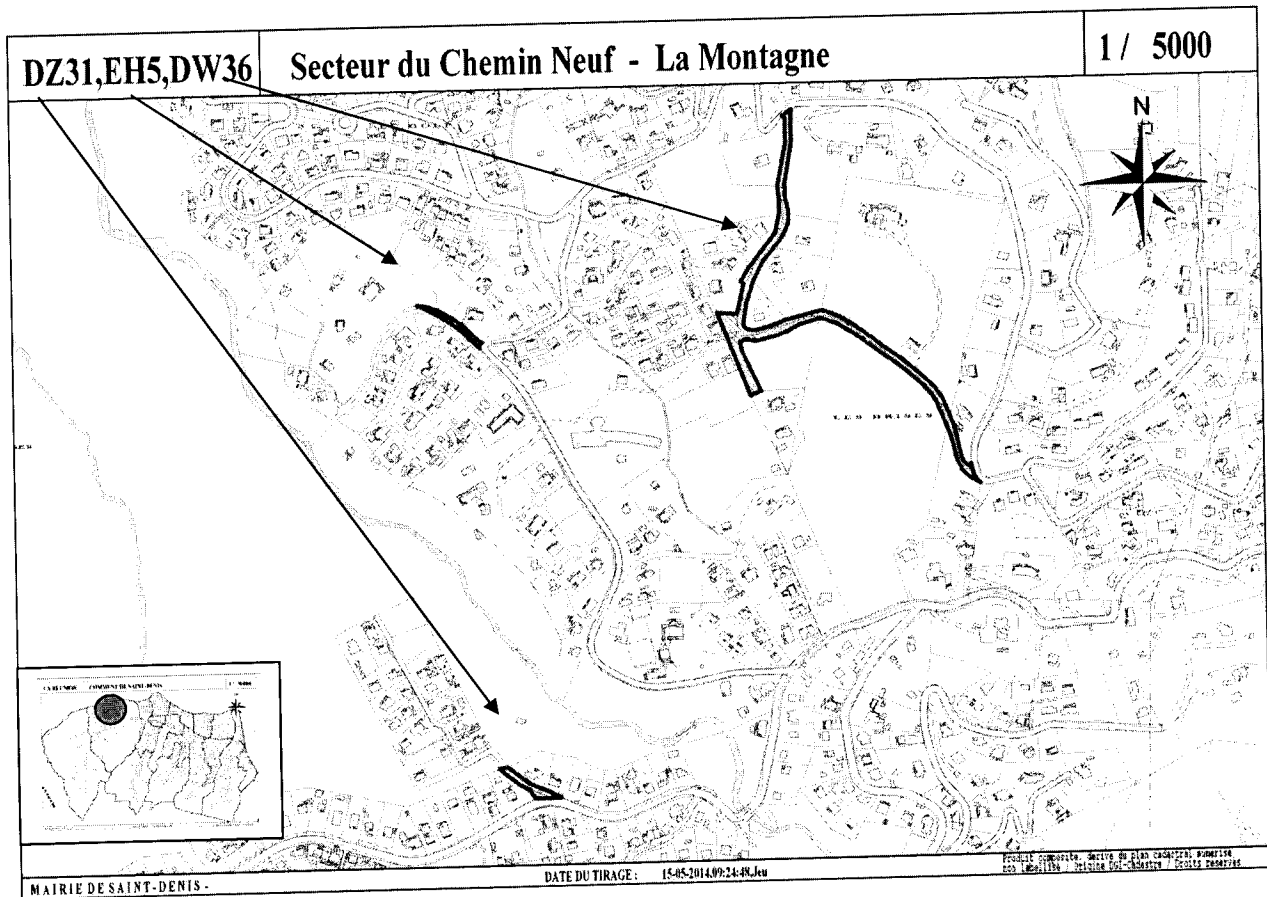
Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-B26-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014

  
Gilbert ANNETTE

## ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire Présumé	Prix	Objet de l'acquisition
DZ 31, EH 5, DW 36  -  Zone Uh au PLU	Respective- ment 590m <sup>2</sup> , 410 m <sup>2</sup> et 6905 m <sup>2</sup> selon la matrice cadastrale	Chemins Neuf et SARLEC  - 97417 LA MONTAGNE	<b>Consorts PELTE Stanislas</b>  Représentés par M. Henri PELTE	44 500.00 € (soit 5.63 €/m <sup>2</sup> )  soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par décret du 17 décembre 2001	Ces parcelles constituent des portions d'emprises foncières grevées au plan local d'urbanisme par des emplacements réservés de voirie (n°119 et n°120) institués en vue de la création ou l'élargissement de voies à La Montagne (secteur du Chemin Neuf).  A cet égard, elles doivent être acquises par la Collectivité en vue d'un aménagement futur.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-B27-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

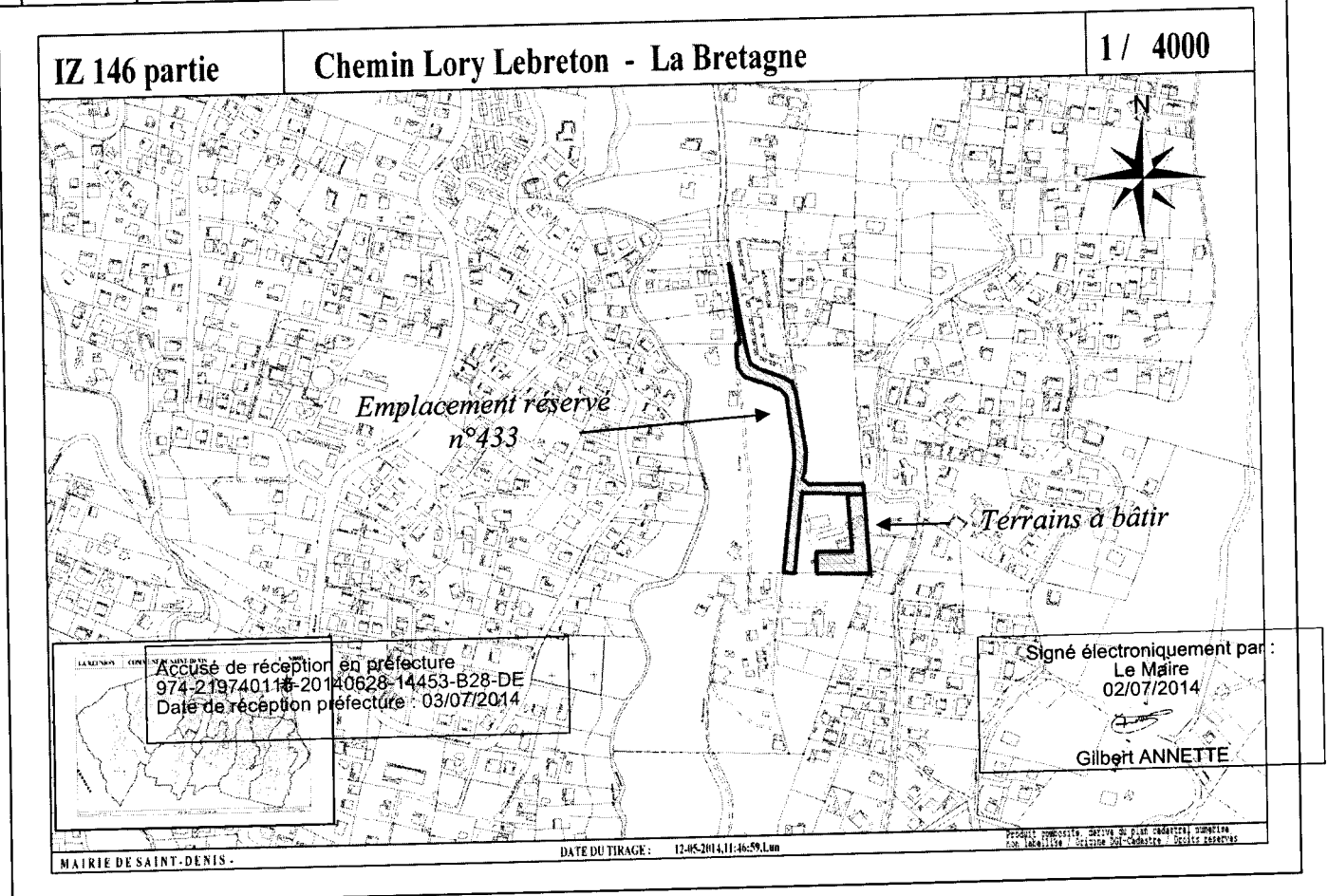
Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014

  
Gilbert ANNETTE

## ANNEXE 25/26

## ACQUISITION DE TERRAINS NON BATIS

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
IZ 260-282-283-284-293 et IZ 287 (ex-IZ 146 partie) - Zone AUm au PLU	- 2 232 m <sup>2</sup> et - 5 556 m <sup>2</sup>	Chemin Lory Lebreton - 97490 La Bretagne	M. CLAIN Raymond Jean Baptiste	1 080 276.17 € HT  qui se décompose comme suit :  - parcelles IZ 260-282-283-284-293 : 591 480.00 € HT (265 €/m <sup>2</sup> ), soit pour un montant compatible avec l'avis financier n° 2014-411V0285 de France Domaine daté du 24/03/2014  - parcelle IZ 287 : 488 796.17 euros HT (560 390.78 € TTC) correspondant au seul coût des travaux VRD investis sur la partie communale par le propriétaire lotisseur en lien avec les services techniques de la Ville	Les parcelles IZ 260-282-283-284-293 forment les emprises foncières de 4 lots à bâtir dans le Lotissement Lory Lebreton en cours de réalisation. Elles sont acquises au vu du prix fixé par France Domaine (250 €/m <sup>2</sup> + 6%) en tant que réserves foncières communales. Elles pourront notamment être utilisées pour satisfaire des besoins d'échanges fonciers sur des projets prioritaires de la Commune.  De plus, la parcelle IZ 287 constitue une partie de l'emprise foncière grevée par l'emplacement réservé de voirie n°433 institué au plan local d'urbanisme en vue de la mise à l'alignement à 10 mètres du Chemin Lory Lebreton A cet égard, elle doit être également acquise par la Collectivité en vue d'assurer la desserte viaire de ce secteur en mutation.







Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA REUNION  
Division du Domaine  
7 Avenue André Malraux  
97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9

N° 7300 R

**AVIS DU DOMAINE**

**ACQUISITION AMIABLE**

(Code général de la propriété des personnes publiques et Code du  
Domaine de l'Etat art R. 140 décret n° 86-455 du 11 mars 1986)

Pour nous joindre :  
Références : N° dossier : 2014-411V0285  
Affaire suivie par : L. SAVIRAYE  
Téléphone : 02 62 94 05 85  
Télécopie : 02 62 94 05 83  
Courriel : dirfp974.ppp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

- 1 Service consultant : Commune de Saint Denis
- 2 Date de la consultation : Demande du 20/02/2014 complétée le 24/03/2014
- 3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Réalisation d'un équipement de proximité
- 4 Propriétaire présumé : M. CLAIN RAYMOND
- 5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :  
Commune de  
Parcelles cadastrées IZ n° 260-282-283-284 et 293 pour une superficie respective de 565 m², 573 m², 578 m², 511 m² et 5 m², soit au total 2232 m².  
5a Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous sol - Elements particuliers de plus value et de moins value - Voies et réseaux divers :  
Au PLU : AUM  
Au PPR : Bg
- 6 Origine de propriété : Indéterminée
- 7 Situation locative : Bien évalué libre de toute occupation
- 9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 558 000 €
- 11 Réalisation d'accords amiables : Marge de négociation de 10 %

12 Observations particulières : Avis valable uniquement pour des parcelles viabilisées et libres de toute occupation.

Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.

A Saint-Denis, le 24 mars 2014  
Pour le Directeur Régional des Finances Publiques  
de LA REUNION  
L'Inspecteur des Finances Publiques

Lilian SAVIRAYE

MINISTRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-B29-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014

Gilbert ANNETTE

**COURRIER ARRIVE LE**  
 20/07/14  
 Direction  
 Gestion des Travaux de Commune

Commune de Saint Denis  
 Aménagement du Lotissement Lory Lebreton

BILAN FINANCIER MARS 2014

DET	Cadre de Décomposition du Prix Global et forfaitaire	Total		Partie Venelles privées		Partie Voie communale					
		U	QUANTITE	P.U.	TOTAL GENERAL	QUANTITE	P.U.	TOTAL GENERAL	QUANTITE	P.U.	TOTAL GENERAL
1	GENERALITES				18 000,00		18 000,00				7 200,00
2	TERRASSEMENTS GENERAUX				204 000,00		144 360,20				59 634,80
3	RESEAU EAUX PLUVIALES				107 260,00		82 240,00				25 020,00
4	RESEAU EAUX USEES				24 500,00		53 530,20				31 030,00
5	RESEAU EAU POTABLE				32 620,00		38 020,00				7 600,00
6	GENE CIVIL POUR RESEAU FT				39 720,00		9 320,50				30 400,00
8	VOIRIE				258 500,50		92 610,04				165 890,47
10	SOUTÈNEMENT ET CLÔTURE				96 250,00		96 250,00				0,00
	ET : Eclairage (à préciser)						33 600,00				76 200,00
					108 284,26		33 600,00				76 200,00
					1 015 438,76		552 158,94				463 279,83
					90 510,15		51 351,25				41 732,59
					1 155 336,41		655 433,55				532 705,55

Travaux supplémentaires :

Devis 1 : maellonnage Austral Mur de cultures rive droit Barreau de liaison	m3	15	175	2625			15,00	175,00	2 625,00
Devis 2 TTC EGB Prolongement du barreau de liaison jusqu'au chemin Dufourg		1	6654	6654			100%	6654	6654
Devis 2 : TTC EGB : 14.03-14608 Mise à niveau de regards AEP sur voie communale		1	7424	7424			100%	7424	7424
Devis France TELECOM Déviation du réseau FT		1	2461,34	2461,34			100%	2461,34	2461,34
Devis infra TELECOM n°2014-063 Déplacement réseau FT riverain		1	6352	6352				6352	6352
Total travaux supplémentaires partie communale :				28576,30					28576,30

Autre travaux supplémentaires sur venelles :

Devis TTC EGB 2014-02-14901 Aménagement du talweg		1	6320	6320			1	6320	6320
Devis maellonnage Austral n°24 Travaux de maçonnerie supplémentaires		1	41352,5	41352,5			1	41352,5	41352,5
Devis maellonnage Austral n°23 Travaux de maçonnerie supplémentaires		1	13000	13000			1	13000	13000
Devis VEOLIA Branchement sur canalisation existante		1	31066,4	31066,4			1	31066,4	31066,4
Devis FT Cablage du lotissement en totalité		1	4482	4482			1	4482	4482
Total travaux supplémentaires partie venelles :				92220,96				92220,96	92220,96

	TOTAL GENERAL HT	1 137 176,00		648 379,84		488 796,17
	TVA 8,5%	100 857,81		59 500,02		43 901,58
	TOTAL TTC	1 287 425,31		759 883,22		560 390,78

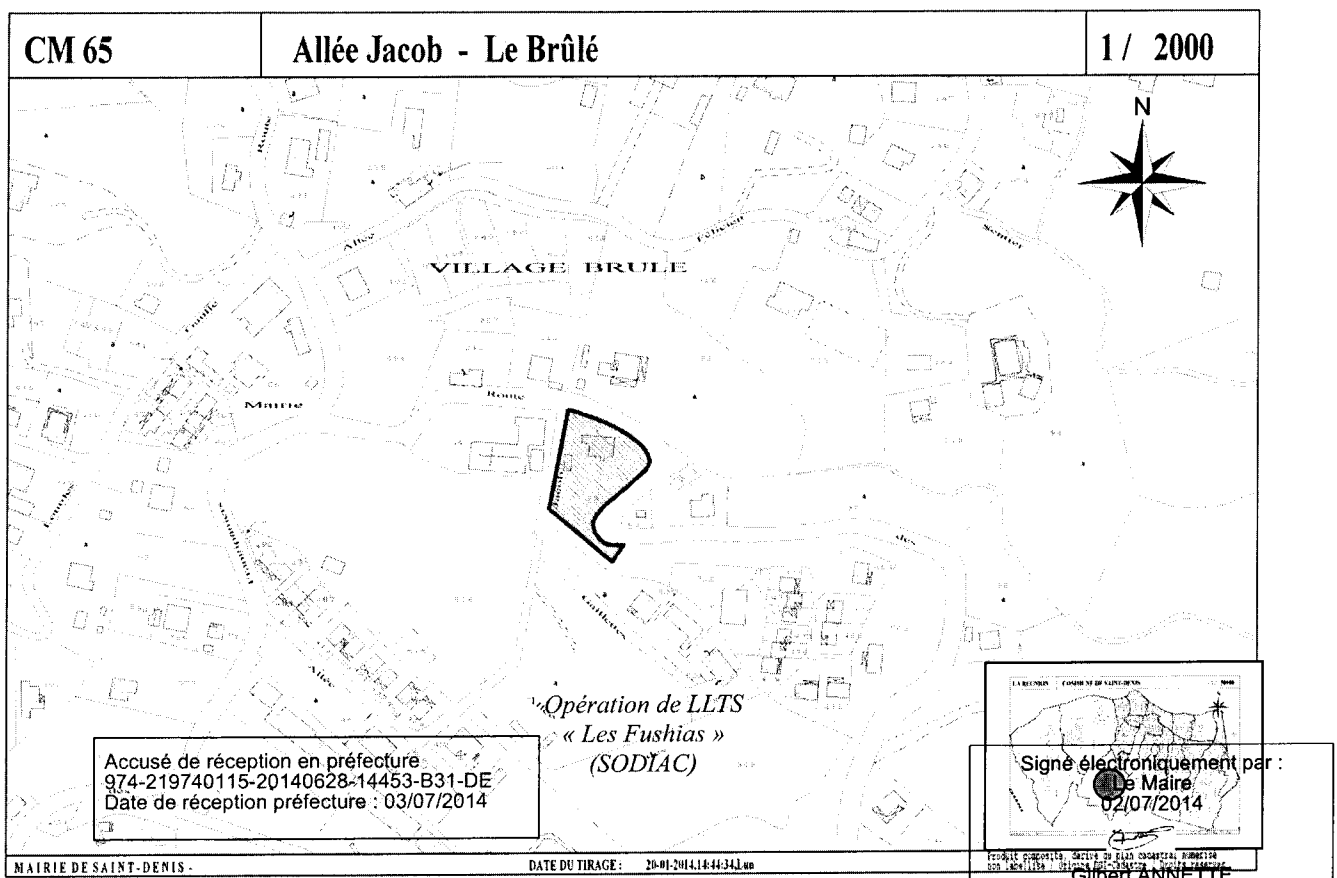
Accusé de réception en préfecture  
 974-219740115-20140628-14453-B30-DE  
 Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :  
 Le Maire  
 02/07/2014

Gilbert ANNETTE

## ACQUISITION DE TERRAIN BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
CM 65  -  Zone Um au PLU	1 700 m <sup>2</sup>  selon les données du Cadastre	251 Allée Jacob - Le Brûlé - 97400 Saint Denis	Mme NATIVEL Marie Louise	198 000.00 €,  soit pour un montant compatible avec l'avis financier des services de France Domaine annexé ci-après	<p>Située en entrée de bourg du Brûlé par la Route de Saint-François, cette parcelle bâtie supportant une case de type bois sous tôle destinée à la démolition est opportune à acquérir à court terme en vue de l'élargissement de l'Allée Jacob dans le cadre de l'opération RHI du Brûlé). A plus long terme, ce bien pourrait également recevoir un équipement public structurant pour le quartier dont l'activité pourrait être en lien avec l'entrée du Parc National de la Réunion. Il paraît par conséquent intéressant pour la Ville d'acquérir ce terrain au titre d'une réserve foncière.</p> <p>Par ailleurs, le prix négocié prend en compte la décision du Vendeur d'accorder à la VILLE et SODIAC (concessionnaire de la RHI) une prise de possession anticipée d'une bande de terrain de 51 m<sup>2</sup> environ nécessaire à l'élargissement à 6 mètres de l'Allée Jacob (travaux en cours).</p>





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA REUNION  
Division du Domaine  
7 Avenue André Malraux  
97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9

N° 7300 R

## AVIS DU DOMAINE

### ACQUISITION AMIABLE

(Code général de la propriété des personnes publiques et Code du  
Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Pour nous joindre :

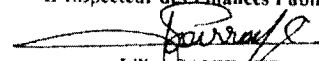
Références : N° dossier : 2013-411V1892  
Affaire suivie par : L. SAVIRAYE  
Téléphone : 02 62 94 05 85  
Télécopie : 02 62 94 05 83  
Courriel : drfip974.pgp.domaine@dgifp.finances.gouv.fr

- 1 Service consultant : Commune de Saint Denis
- 2 Date de la consultation : Demande du 9/10/2013 complétée le 28/10/2013
- 3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Acquisition pour la réalisation d'un équipement public.
- 4 Propriétaire présumé : MME CLAIN MARIE LOUISE
- 5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :  
Commune de Saint Denis  
Parcelle cadastrée CM n° 65 d'une superficie de 1 700 m<sup>2</sup>.
- 5a Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous sol - Elements particuliers de plus value et de moins value - Voies et réseaux divers :  
Au PLU : UM  
Au PPR : Néant  
Terrain plat sur environ 1 200 m<sup>2</sup> et pentu à l'arrière sur environ 500 m<sup>2</sup>.
- 6 Origine de propriété : Indéterminée
- 7 Situation locative : Libre
- 9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 180 000 €
- 11 Réalisation d'accords amiables : Marge de négociation de 10 %

12 Observations particulières :  
Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.  
Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.  
L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.

A Saint-Denis, le 27 novembre 2013

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques  
de LA REUNION  
L'Inspecteur des Finances Publiques

  
Lilian SAVIRAYE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14453-B32-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014

  
Gilbert ANNETTE